

# Rapport d'activité

2022

Assemblée Générale  
1<sup>er</sup> juin 2023





# Éditorial

L'année 2022 marque la fin de la crise sanitaire liée au Covid qui avait impacté notre activité les deux années précédentes. L'équipe du CAUE 17 a poursuivi ses missions à un rythme soutenu et avec toujours autant d'implication auprès des élus, des particuliers et du grand public. Le regain d'activité constaté l'année précédente s'est poursuivi, couplé à un bilan financier excédentaire, ce qui confirme la bonne santé de la structure.

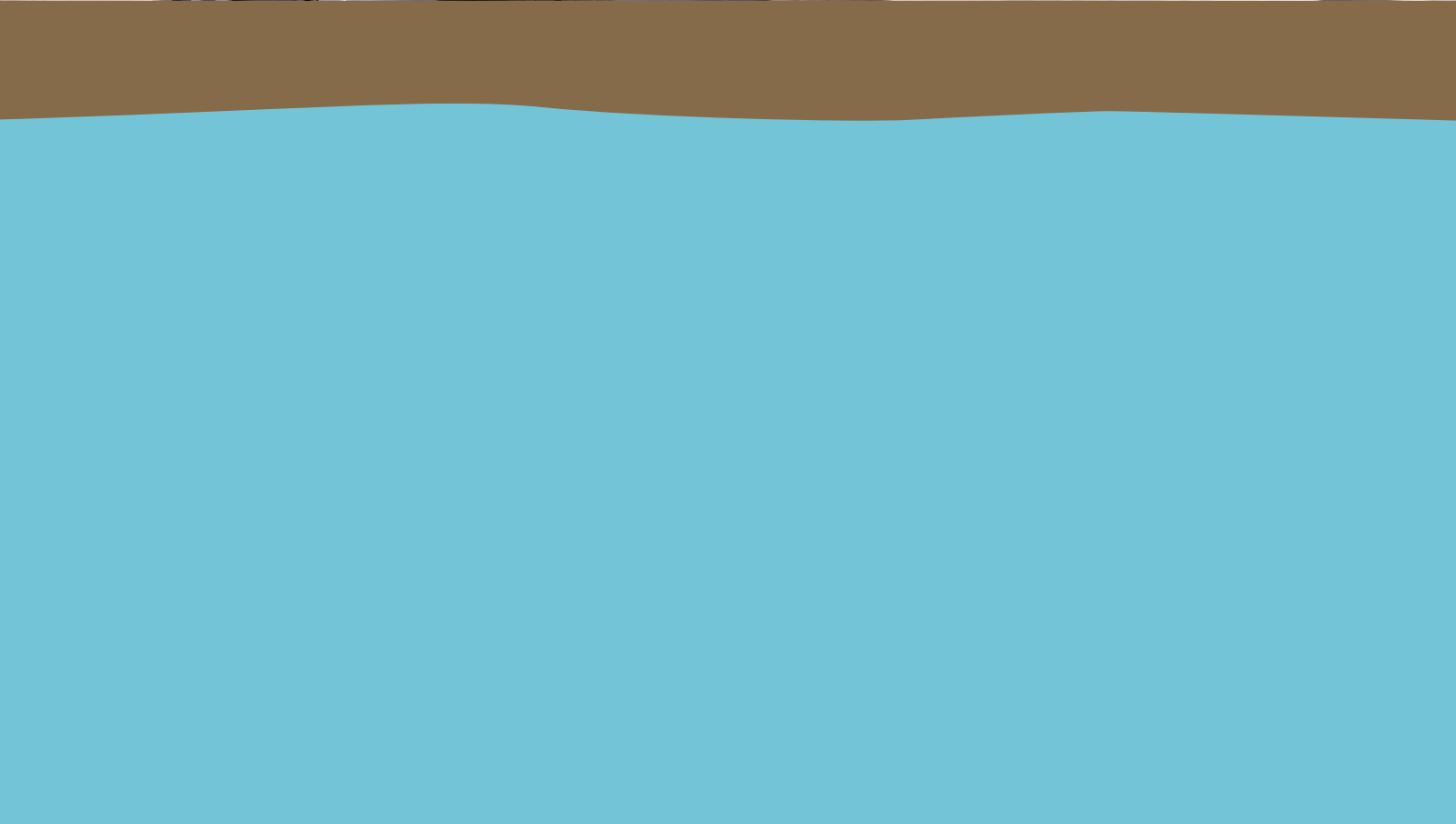
Soucieux et à l'écoute des questions environnementales, nous avons choisi en 2022 d'orienter nos actions de sensibilisation vers les thématiques de l'urbanisme circulaire (construire la ville sur la ville) et de la réhabilitation du bâti. Cela a donné lieu à des visites, expositions, ateliers pédagogiques, séminaires et voyages d'étude. La programmation 2023 poursuivra cette réflexion en mettant l'accent sur le réemploi dans la construction. En parallèle, une visite et une table ronde sur le «bâtiment durable» ont été organisées avec l'architecte Philippe Madec dans la maison et les jardins du Parc Mysterra. Nos actions pédagogiques se sont poursuivies et intensifiées dans l'ensemble du Département, notamment à La Rochelle, Jonzac, Surgères...

Notre activité de conseil continue d'être au cœur de nos préoccupations et ne cesse de se développer. Véritable outil de proximité, le CAUE s'affirme comme un partenaire capable d'accompagner les élus au quotidien dans leurs projets de construction et d'aménagement de leur territoire. Cela s'est traduit en 2022 par 137 demandes de conseils émanant de collectivités, contre 141 en 2021 qui avait marqué une augmentation de 45 % par rapport à l'année précédente.

Le conseil aux particuliers s'est également intensifié sur l'ensemble du département, au sein des permanences, ou dans les locaux du CAUE, en présentiel, par téléphone, par courriels. Plus de 2 137 conseils ont ainsi été apportés à des particuliers sur l'ensemble du territoire et sur des sujets toujours extrêmement variés.

Cette hausse de l'activité a conduit à renforcer l'équipe opérationnelle afin de répondre aux sollicitations dans les meilleurs délais. Céline Bodin, arrivée en avril 2021, a intégré de façon durable le CAUE en tant qu'architecte-urbaniste conseil. Trois départs à la retraite sont venus également modifier la composition de l'équipe. Françoise Forget, architecte conseil au CAUE depuis 1999, a quitté le CAUE fin décembre, remplacée par Céline Bodin. Pascale Humbert est partie en décembre après vingt-trois années durant lesquelles elle s'est consacrée au CAUE en tant que responsable administrative et financière, remplacé par Aurélie Boursiquot. Enfin, Michel Gallice a lui aussi fait valoir ses droits à la retraite en début d'année 2022, après douze années passées à la direction du CAUE 17, remplacé par Pascale Francisco. Je les remercie tous les trois chaleureusement pour leur implication et leur dévouement au service de notre association.

Dominique Rabelle  
Présidente du CAUE de la Charente-Maritime  
Vice-Présidente du Département de la Charente-Maritime  
Maire de Saint-Georges-d'Oléron



# Sommaire

<b>Le CAUE 17</b>	6
→ Qui sommes-nous ?	7
→ L'équipe	8
→ Les secteurs	9
→ Le bilan annuel	10
→ Le conseil d'administration	12
→ Les commissions départementales ou régionales	14
→ La Fédération et l'Union Régionale	15
<b>Le conseil aux collectivités</b>	16
<b>Le conseil aux particuliers</b>	34
<b>La sensibilisation</b>	36
<b>La communication et la documentation</b>	44

# Le CAUE 17



# → Qui sommes-nous ?

## Le CAUE 17

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime est une association loi 1901 créée à l'initiative du Département dans le cadre de la Loi sur l'Architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Il est financé par la taxe d'aménagement et présidé par un élu local.

Le CAUE 17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, il intervient en amont des projets, gratuitement.

**“La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence (...) des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués.”**

**Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art.1)**

## Les missions

### CONSEILLER

les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de projet, construction neuve, rénovation et aménagement du territoire.

### FORMER

les élus, les professionnels et les acteurs du cadre de vie à la connaissance des territoires et de l'espace bâti, par des journées thématiques de réflexion et de travail.

### INFORMER

tous les publics sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, sur la réglementation, sur les techniques de construction.

### SENSIBILISER

le grand public et les scolaires par des visites, expositions, conférences, publications, actions pédagogiques...

# → L'équipe



**Pascale FRANCISCO**

Directrice du CAUE 17



**Marie-Laure BELLICAUD**

Chargée de mission en architecture et urbanisme



**Aurélie BOURSIQUOT**

Responsable administrative et financière



**Céline BODIN**

Architecte conseil



**Aurélie BOUYER**

Secrétaire technique



**Raphaëlle DUCLAUX**

Paysagiste conseil



**Olivier BOÉ**

Documentaliste



**Isabelle LÈBRE**

Architecte conseil



**Flore MEURISSE**

Responsable communication et diffusion culturelle



**Claire PEYRON**

Architecte conseil



**Amélie RABIN**

Chargée de la pédagogie



**Jocelyne PLAIRE**

Architecte conseil



**Emmanuel MOURIER**

Architecte conseil



**Magali VINCENT**

Paysagiste conseil



# → Les secteurs

## Raphaëlle DUCLAUX - Paysagiste

Ensemble du DÉPARTEMENT

## Magali VINCENT - Paysagiste

Ensemble du DÉPARTEMENT

## Pascale FRANCISCO - Architecte

Patrimoine non protégé  
Ensemble du DÉPARTEMENT

## Céline BODIN - Architecte conseil

Communauté de Communes de l'ILE DE RÉ  
Communauté de Communes AUNIS ATLANTIQUE  
Communauté de Communes AUNIS SUD

## Claire PEYRON - Architecte conseil

Communauté d'Agglomération de LA ROCHELLE  
Communauté de Communes ROCHEFORT Océan

## Isabelle LÈBRE - Architecte conseil

Communauté de Communes de l'ILE D'OLÉRON  
Communauté de Communes du BASSIN DE MARENNES

## Jocelyne PLAIRE - Architecte conseil

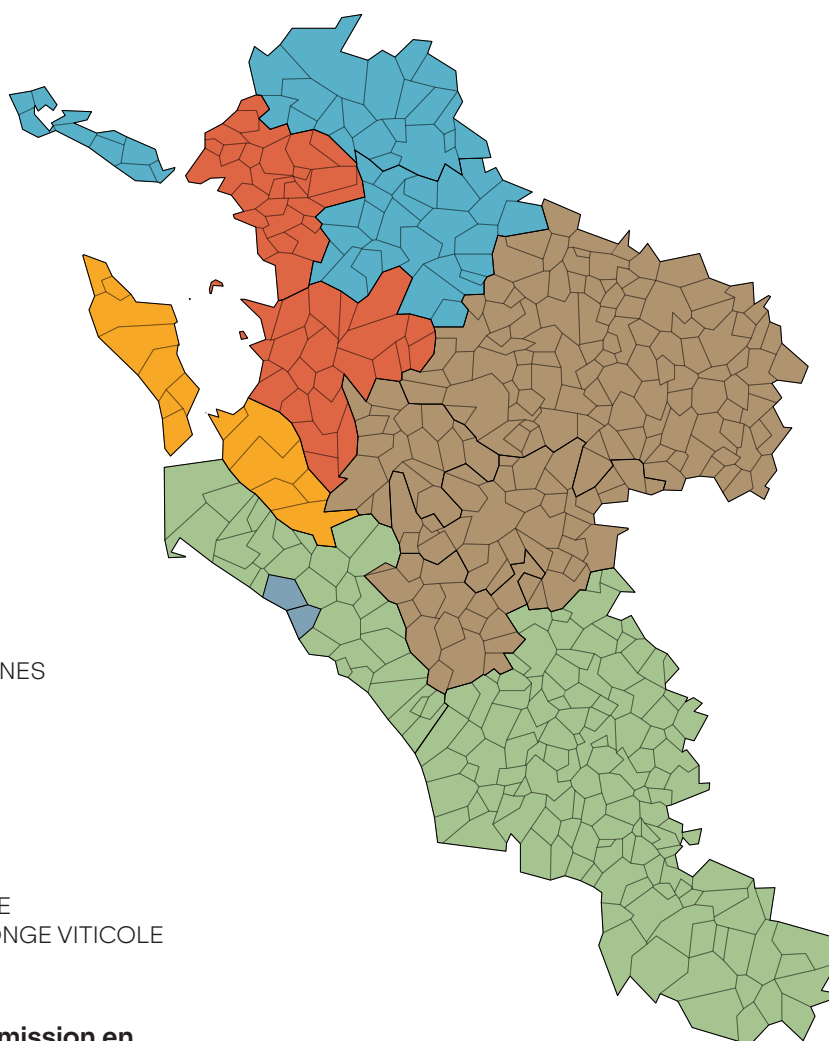
VALS DE SAINTONGE Communauté  
Communauté d'Agglomération de SAINTES  
Communauté de Communes CŒUR DE SAINTONGE  
Communauté de Communes GÉMOZAC ET SAINTONGE VITICOLE

## Marie-Laure BELLICAUD - Chargée de mission en architecture et urbanisme

Communauté d'Agglomération ROYAN ATLANTIQUE  
(exceptés Royan et Saint-Georges-de-Didonne)  
Communauté de Communes de la HAUTE SAINTONGE

## Emmanuel MOURIER - Architecte conseil

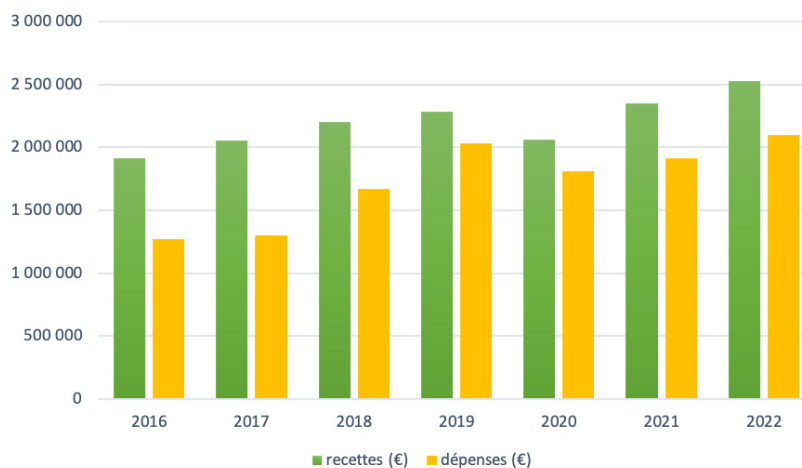
Royan  
Saint-Georges-de-Didonne



# → Le bilan annuel

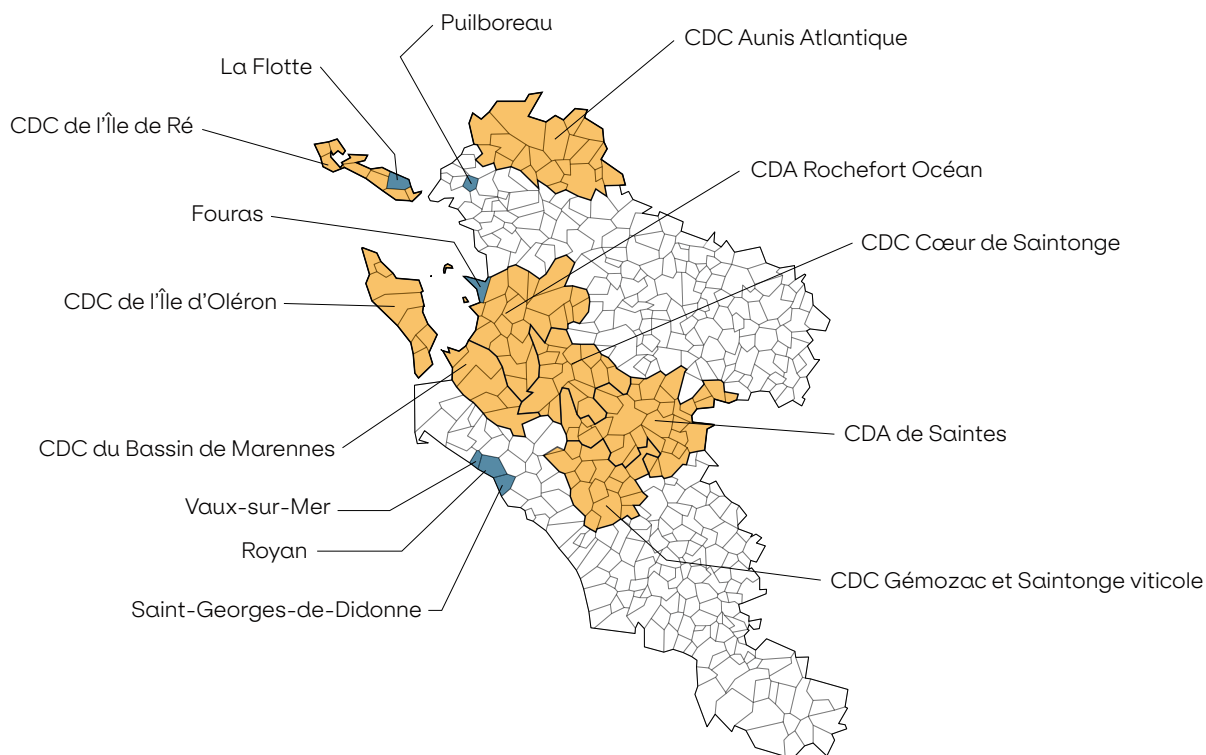
## Évolution des charges et produits

sur les 7 dernières années



## Les 14 conventions

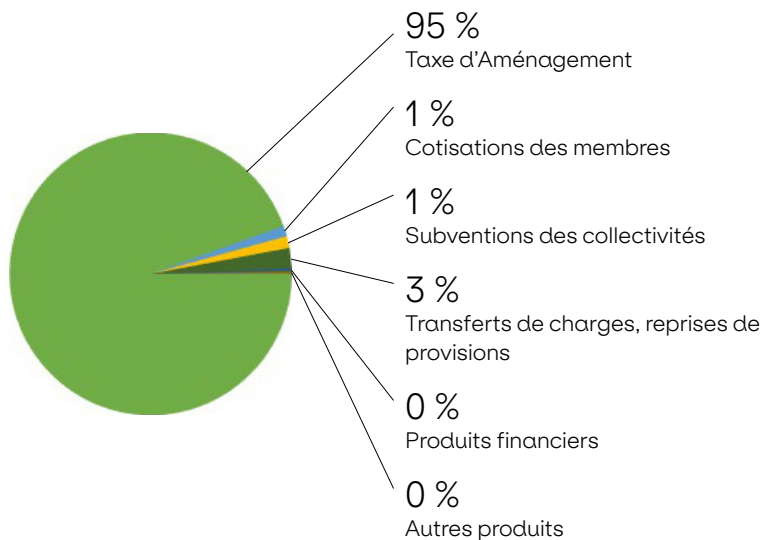
en cours en 2022



## Les recettes 2022

Recettes budgétées :  
2 107 540 €  
Recettes réalisées :  
2 523 647 €

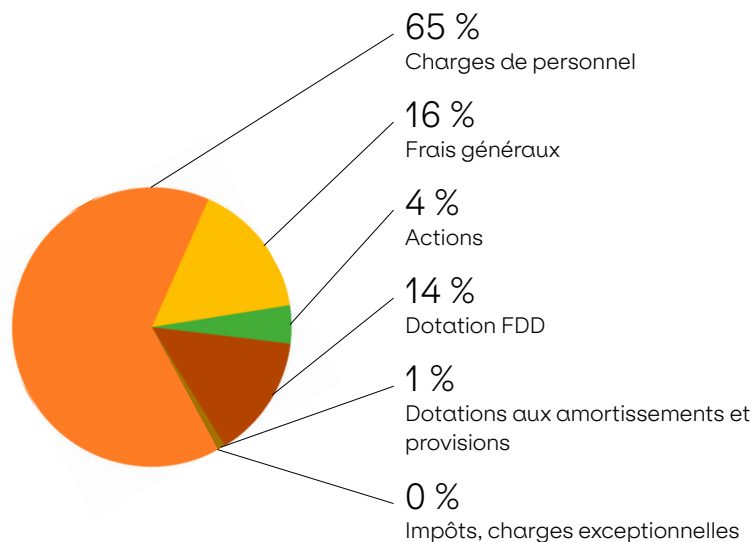
La Taxe d'Aménagement, première ressource du CAUE 17, inscrite pour 2 000 000 €, est réalisée à hauteur de 2 384 944 €, en progression de 6,1 % comparativement à 2021.  
Les produits relatifs aux adhésions et subventions des collectivités (64 156 €) restent stables et conformes au budget.  
Les transferts de charges et reprises de provisions atteignent 59 664 € pour un budget de 36 000 €. Trois départs à la retraite sur l'année 2022 ont fait l'objet d'une reprise de provision retraite.



## Les dépenses 2022

Dépenses budgétées :  
1 794 824 €  
Dépenses réalisées :  
2 099 206 €

Les frais de personnel, première source de dépenses, s'élèvent à 1 354 548 €.  
Le budget programmé pour les Actions de 175 000 € a été réalisé à hauteur de 92 760 €, les frais non engagés sur 2022 le seront sur 2023. Les autres postes de dépenses restent maîtrisés.



Le résultat comptable :  
excédent de 424 441 €

# → Le conseil d'administration

Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Conseillère Départementale

Mme Florence ALLUAUME, Présidente de l'OPH Rochefort Habitat Océan

M. David BAUDON, Conseiller Départemental

M. Éric BAUDON, Président de la Compagnie des Experts Immobiliers du Sud-Ouest, 1er vice-Président du CAUE 17

M. Patrick BAYEUX, Trésorier de l'Association «Les Amis du Parc de Royan»

M. Sylvain BARREAUD, Président de la CDC Charente-Arnoult - Cœur de Saintonge

M. Xavier BECH, Directeur de SOLIHA Charente-Maritime - Deux-Sèvres

M. Hervé BLANCHÉ, Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan

Mme Sophie BLANCHET, Architecte-Urbaniste

Mme Julie BOUTET, Architecte Dplg, Représentante du CROA Poitou-Charentes, Secrétaire du CAUE 17

M. Max BOISROBERT, Architecte

M. Patrice BROUHARD, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Mme Caroline CAMPODARVE, Conseillère Départementale, Trésorière du CAUE

M. Bruno DRAPRON, Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes

M. Pascal DUFORESTEL, Président du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère Départementale

M. Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, Maire de Gémozac

M. Bruno GUINARD, Membre de la Chambre Départementale des Géomètres-Experts

M. Patrice LAFORÊT, Membre de la CAPEB 17

Mme Sylvie MARTIN, Présidente de la CAPEB 17

M. Christian MARIE, Directeur Délégué de la DREAL – Poitiers

M. Romain MIGNOT, Secrétaire Général Délégué de la S.A. des HLM «Atlantic Aménagement»

M. Lionel MOTTIN, Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'UDAP 17

M. Franck MULLER, Membre titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

M. Éric NORMAND, Archéologue - DRAC Poitou-Charentes

M. Michel PARENT, Président de l'Association d'Insertion 17, Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, Maire du Château d'Oléron

M. Laurent PARROT, Secrétaire Général de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics

M. Alain PRIOL, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

M. Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Mme Dominique RABELLE, Conseillère Départementale, Présidente du CAUE 17, Présidente de l'Office Public Départemental des H.L.M. « Habitat 17 »

Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE, Conseillère Départementale

M. Yann RIVIÈRE, Président de la Chambre des Métiers 17

M. Mahdi TAMENE, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

M. Cédric TRANQUARD, Président de la Chambre d'Agriculture 17

Mesdames et Messieurs les Maires des communes  
de :

AYTRE, M. Tony LOISEL

BIGNAY, M. Alain MÈGE

BREUIL-MAGNÉ, Mme Patricia FRANÇOIS

CHEVANCEAUX, M. Emmanuel FESTAL

CRESSÉ, Mme Odile MÉGRIER

FOURAS, M. Daniel COIRIER

GÉMOZAC, M. Loïc GIRARD

ILE D'AIX, M. Patrick DENAUD

LANDES, M. Michel PELLETIER

LA FLOTTE, M. Jean-Paul HERAUDEAU

LE CHÂTEAU D'OLÉRON, M. Michel PARENT

LE DOUHET, M. Stéphane TAILLASSON

LES ESSARDS, M. Patrick VIDAL

MARENNES-HIERS-BROUAGE, Mme Claude  
BALLOTEAU

PORT D'ENVAUX, M. Sylvain BARREAUD

PUILBOREAU, M. Alain DRAPEAU

PUYRAVAULT, M. Raymond DESILLE

ROYAN, M. Patrick MARENGO

SAINT-AIGULIN, Mme Brigitte QUANTIN

SAINT-CYR-DU-DORET, Mme Ghislaine GOT

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, M. François  
RICHAUD

SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, M. Didier  
BASCLE

SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, M. Sylvain  
GAURIER

VAUX-SUR-MER, M. Patrice LIBELLI

VERINES, Mme Line MÉODE



# → Les commissions départementales ou régionales

## Commission Départementale Nature, Paysage et Site

Elle a lieu chaque mois et est chargée de la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

Le CAUE siège dans les formations « sites et paysages », « publicité » et « carrière ».

## Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (1<sup>ère</sup> section Nouvelle-Aquitaine)

Elle est chargée de donner un avis dans les procédures de classement ou d'inscription des monuments historiques et dans la création ou modification des SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables, anciennement AVAP / ZPPAUP / Secteurs sauvegardés), ainsi que pour la création des Architectures Contemporaines Remarquables (ACR). Le CAUE est titulaire de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier ».

## Le CAUE est également

- associé, à leur demande, à certaines Petites Villes de Demain dont Surgères
- partenaire de l'association des Petites Cités de Caractère du département
- associé à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT), à la demande
- associé à la réflexion sur les Grands Sites de France
- membre des COTECH / COPIL sur les projets en Sites Classés (Île d'Aix, Port-des-Barques...)
- membre de jury de concours
- associé à la démarche GIP
- à l'initiative d'actions de sensibilisation auprès des techniciens et élus des EPCI
- conseil sur le patrimoine non protégé (non classé Monument Historique)

# → La Fédération et l'Union Régionale

## Fédération Nationale des CAUE

**Lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire et des activités des CAUE**

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats nationaux, porte la voix des CAUE.

En 2022, la FNCAUE a notamment lancé la plateforme DIEZE, proposé un Kit de formation, et coordonné les Enfants du Patrimoine.

Pascale Francisco est membre de la Conférence Technique Permanente.

## Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine

Le CAUE a adhéré à l'Union Régionale en 2022.

- Inscription des CAUE dans les politiques régionales
- 6 sessions de formation
- Panorama de l'architecture 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles
- 10 veilles juridiques
- Collaboration avec la revue Le Festin (carte blanche et brèves)
- Itinérance de l'exposition « Ma ruralité heureuse »

**Les 19 et 20 mai 2022, les 12 CAUE de Nouvelle-Aquitaine se sont réunis à Châtelleraut pour deux journées de rencontres, conférences et moments de convivialité.**



# Le conseil aux collectivités



Avant tout projet, les collectivités sont incitées à prendre un temps de réflexion avec le CAUE. Ce dernier peut vous conseiller et vous aider à formuler votre projet, à trouver des professionnels compétents pour sa réalisation, en inscrivant votre commune dans une démarche de développement durable. Il assure les bonnes relations entre les collectivités, les professionnels et les autorités administratives du patrimoine et de l'aménagement.

Il apporte gratuitement ses conseils sur :

- la faisabilité du projet
- les enjeux et objectifs à prendre en compte pour garantir un projet de qualité
- les procédures à mettre en place, les compétences techniques à mobiliser
- l'élaboration de programmes et de cahiers des charges

Tous les domaines de l'aménagement peuvent être soumis ou abordés : le patrimoine végétal ou bâti, les documents d'urbanisme ou de protection, les opérations d'aménagement et de construction, les espaces publics, l'environnement.

# 136 dossiers

## urbanisme

14 dossiers

## végétalisation

9 dossiers

## aménagement urbain

25 dossiers

## concours

9 dossiers

## patrimoine

7 dossiers

## réhabilitation d'équipement

20 dossiers

# → Commune de SALIGNAC-SUR-CHARENTE

## La commande

La commune de Salignac sur Charente est située à l'Est du Département à seulement 15 km de Cognac. La municipalité souhaite prolonger une réflexion entamée avec l'EPF sur une friche de 6647 m<sup>2</sup> située en cœur de bourg afin d'y affirmer une nouvelle centralité.

La parcelle, espace vide de construction et recouvert de bicouche gravillonné est une ancienne merranderie.

La commune bénéficie également d'une aire de loisirs avec une base nautique le long de la Charente.

L'ensemble du projet est porté par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge qui doit réaliser sur le site une Pépinière d'entreprises (environ 650 m<sup>2</sup>) avec possibilité d'extension.

Le projet communal vise à créer 3 commerces (environ 280m<sup>2</sup>) afin de répondre aux besoins de proximité des habitants et des touristes empruntant la Flow-vélo : un multi-service, une brasserie, un salon de coiffure.

D'autres besoins ont été identifiés par les élus : des logements pour Seniors / une MAM / un City Park .

## L'accompagnement

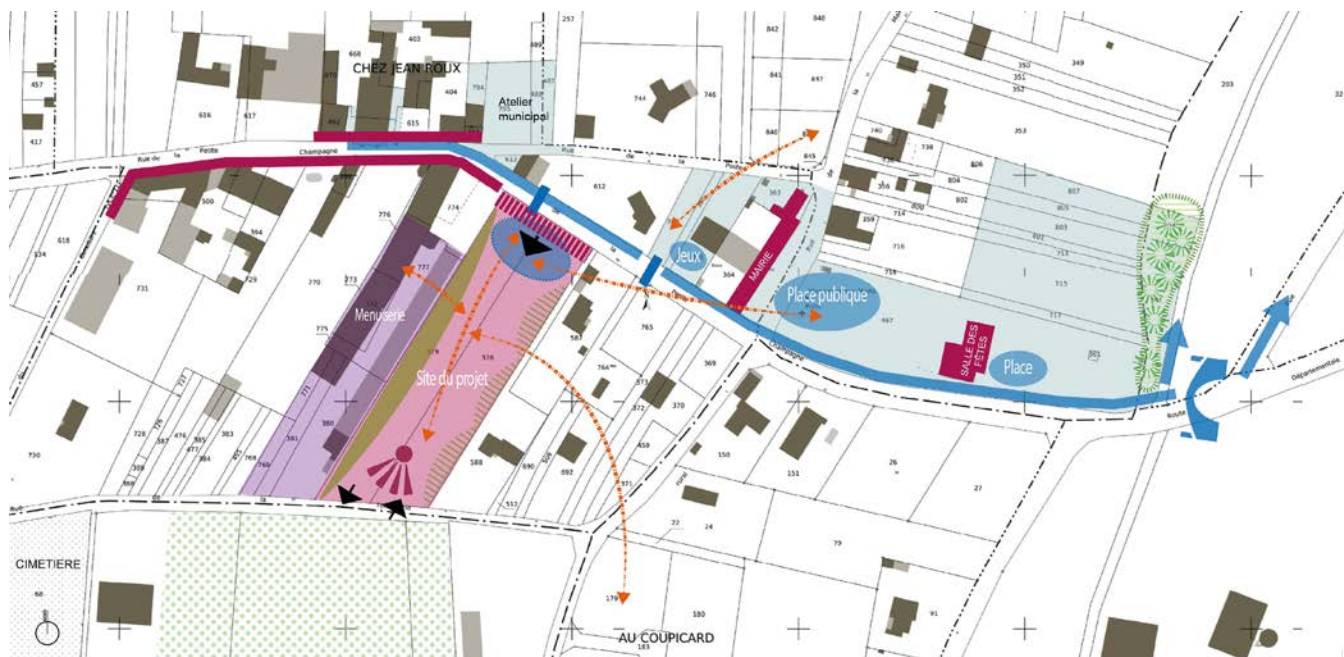
Le CAUE 17 a accompagné les élus pour réaliser une étude et proposer des scénarii d'aménagement. L'étude vise à établir une approche qui prenne en compte les enjeux de cadre de vie, de circulation et d'intégration architecturale et paysagère sur ce secteur.

Le CAUE 17 a conduit un diagnostic architectural et paysager du site : forme urbaine et bâti / Trame verte et bleue / Foncier et sa capacité de mutation / Déplacements et stationnement.

Cette première phase a permis d'analyser différents enjeux du site et d'établir des orientations d'aménagement.

A l'échelle de la commune :

- Anticiper des flux liés à la future pépinière d'entreprise et mettre en place un maillage hiérarchisé pour affirmer des mobilités douces (habitants, cyclotouristes et pour les futurs utilisateurs de la pépinière d'entreprise)
- Mettre en lien et révéler les paysages



Traiter les limites urbaines	
	Site d'étude à valoriser
	Gestion de l'eau dont désimperméabilisation
	Conservser une limite séparative discontinu avec l'habitat
	Limite séparative avec la menuiserie
	Mettre en valeur le long mur aveugle
	Front urbain existant à conserver
	Front urbain à créer
	Intégrer la mutabilité du foncier

Connecter les espaces publics	
	Espace public existant
	Espace public à créer
	Convivialité / Stationnement
	Connexions créer
	Foncier communal

Affirmer les continuités douces	
	Aménager les continuités douces
	Traversée piéton ou cycliste sécurisé
	Traversée piéton ou cycliste à sécuriser
Intégrer les usages liés aux véhicules	
	Sécuriser les accès des voitures et des camions de livraison
	Définir des boucles de circulation
	Aménager des stationnement par «poches»

Révéler les paysages de la commune	
	Panorama et point de vue sur la plaines agricole

A l'échelle du site :

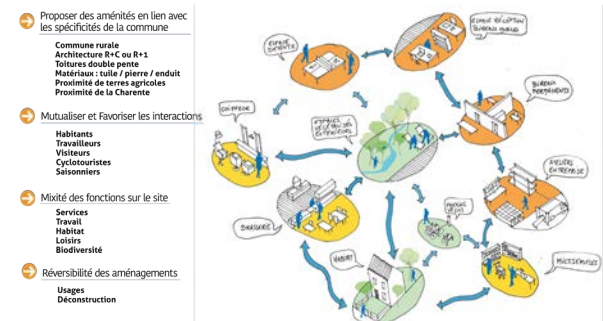
- Articuler la reconversion de la friche à une réflexion urbaine de cœur de bourg rural
- Co-construire un projet cohérent pour tous
- Traiter du développement durable : Énergies renouvelables / Matériaux biosourcés / Mutabilité et évolution des constructions / Renaturation et Gestion des eaux de pluie
- Créer de nouveaux espaces de convivialité et de nouveaux cadres de vie et valoriser un nouvel espace public de nature
- Traiter des limites séparatives : couture avec l'existant et anticipation des mutations possibles

Le CAUE 17 a proposé des éléments de référence pour un travail sur l'espace public, la gestion des eaux de pluie, le passage d'un sol inerte (enrobé) à un sol vivant, la voirie, la mutabilité des constructions, etc. Une réflexion sur les interactions à envisager entre les futurs usages à proposer sur le site a complété ce travail.

## La suite

Le projet est toujours en cours.

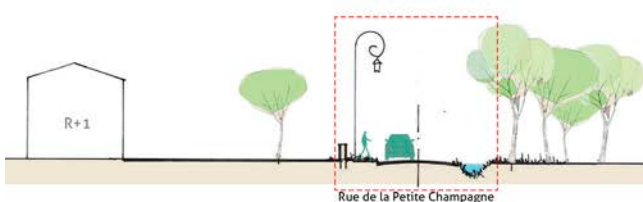
Ce document a permis aux élus d'avoir un support pour échanger avec la CCDHS, avec les habitants et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a été choisie. Leur concertation est essentielle à la qualité d'un futur projet.



### LA TYPOLOGIE DES PAYSAGES



Exemple de proposition : Des espaces publics ouverts sur la ville



**SÉQUENCE 4**  
Séquence dans le tissu diffus et hors zone U  
Un espace boisé au Sud  
Traitement des eaux pluviales pris en compte par une noue  
Des trottoirs enherbés

→ Un aspect rural du traitement de la voirie à préserver

# → Commune de FONTCOUVERTE

## Réhabilitation et mise en valeur de l'îlot de la Forge : logements et jardin partagé

Une démonstration de réemploi d'un patrimoine historique communal en site contraint.

### La commande

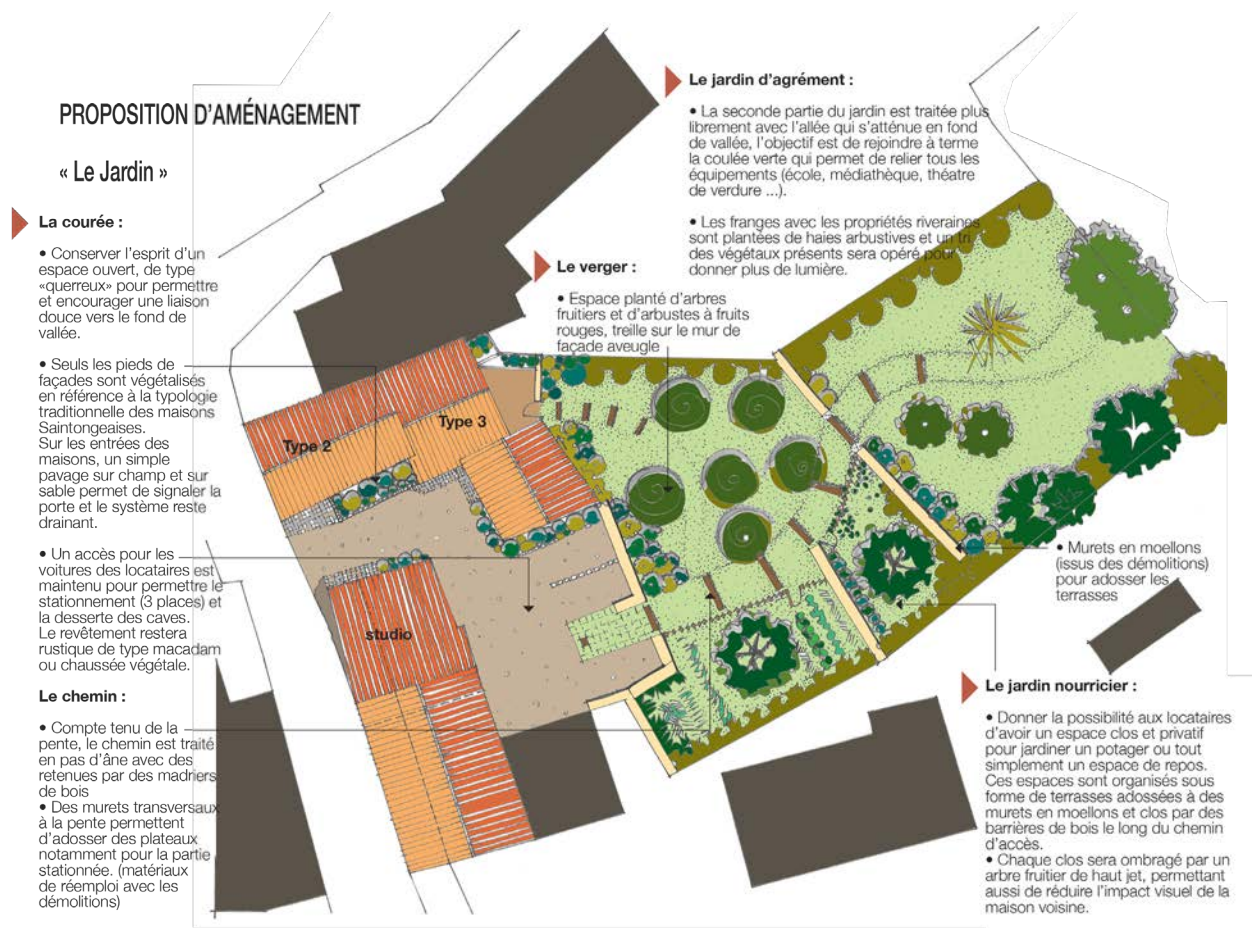
La commune de Fontcouverte, située en première couronne de Saintes bénéficie d'une belle attractivité résidentielle compte tenu de la qualité de son environnement. Le bourg se blottit dans un vallon autour de son église romane. Les constructions regroupées autour de celle-ci sont modestes mais typiques de la région.

C'est dans ce cadre que la collectivité œuvre depuis plusieurs années à la mise en valeur et à la restauration de ce patrimoine.

Une opportunité foncière s'est présentée sur la traverse du centre bourg, un ensemble bâti certainement l'un des plus anciens de la commune.

Le CAUE a été rapidement interrogé sur le devenir de cet ensemble.

Compte tenu de la qualité du site et des constructions, le programme s'est orienté vers des logements locatifs et un jardin partagé en lien avec le vallon. En effet, cette acquisition va permettre de poursuivre les liaisons douces qui relient les équipements et l'espace naturel du fond de vallon.

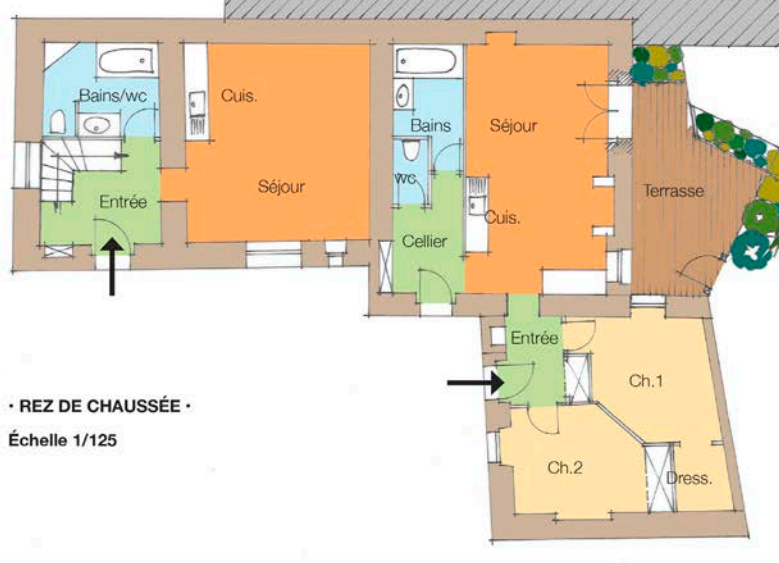


## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

### « Les maisons »

#### Logement de type 2 : 49 m<sup>2</sup>

- Pièces humides regroupées
- Plafond remonté pour retrouver la hauteur du plancher voisin à l'étage
- Nouvel escalier aux normes et positionné en partie central pour avoir une échappée conforme à l'étage
- Ouvertures non modifiées



#### Logement de type 3 : 57,8m<sup>2</sup>

- Pièces humides regroupées
- Volumes plafonnés car la hauteur sous combles est insuffisante pour faire des pièces complètement habitables
- Le niveau du plancher bas sur le volume Nord est remonté au même niveau que celui du volume sud ; la porte du cellier est maintenue en terme d'architecture mais elle n'est pas ouvrante compte tenu de sa faible hauteur, une partie vitrée peut s'ouvrir comme une fenêtre
- C'est la porte du volume sud qui sert d'entrée principale
- Sur la façade Est, création d'une porte fenêtre pour sortir sur une terrasse close ouvrant sur un jardin public
- Ch.1, ré-ouverture d'une fenêtre au Nord.

## L'accompagnement

L'architecte conseil a été interrogé très en amont pour mener les premières réflexions afin d'aider la collectivité sur le choix de son programme.

Plusieurs contraintes préalables :

- Une difficulté de circulation piétonne sur cette section de rue très étroite
- Des constructions ancrées sur le rocher affleurant
- Une qualité architecturale du bâti mais non adapté aux modes d'habiter actuels
- Une topographie très marquée sur la partie du site qui descend sur le fond du vallon
- Des implantations de constructions assez complexes

Une analyse de l'ensemble a permis d'écartier l'idée de démolir une partie et de prouver que leur réemploi était possible afin de conserver l'histoire du site tout en offrant d'autres usages :

- Un jardin qui descend sur le fond de vallée afin de boucler avec le chemin existant
- Un passage piéton est aménagé dans la dépendance existante afin de sécuriser cette section de rue étroite
- Trois logements locatifs avec dépendances et stationnements sont aménagés avec possibilité d'avoir un jardin en terrasse sur le vallon.

## La suite

Le programme a été validé par les élus. Une étude de faisabilité technique et financière est confiée à la SEMDAS dans le cadre de ses missions d'assistance auprès des communes du département, avec l'appui de la CDA de Saintes pour la partie logement dans le cadre de son PLH.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

### « Le Passage »

#### Le passage :

- Pour échapper à l'étroitesse de la rue du bourg, création d'un passage traversant dans les bâtiments existants. Profiter de la porte de garage existante au sud et créer une ouverture au Nord

- Création d'ouvertures de type fenêtres hautes sur la rue pour apporter de la lumière naturelle

- Retournement à la perpendiculaire d'un passage vers l'Est et donc vers le jardin public pour rejoindre le fond de vallée.



#### Le studio : 23,3 M<sup>2</sup>

- Le logement prend place dans l'ancien chat
- Création d'une grande ouverture vitrée côté Est
- La petite fenêtre au Nord éclaire les sanitaires.

#### Les dépendances :

- Création de 3 dépendances attribuées à chaque logement
- Ouverture d'une porte double vitrail sur le mur Est pour dessiner les caves ; digicode à usage des locataires.



# → Commune de SAINT-JEAN-D'ANGLE

## Reconversion d'un bâti communal pour accueillir des professionnels de santé

Une étude de faisabilité architecturale pour créer un cabinet paramédical

### La commande

La commune de Saint-Jean-d'Angle est régulièrement questionnée par des professionnels médicaux et paramédicaux sur la disponibilité de locaux dans son centre-bourg pour s'installer. Pour répondre à cette demande, deux infirmières se sont installées dans un ancien logement communal. Étant à l'étage et inaccessible aux personnes à mobilité réduite, elles n'accueillent pas de patientèle dans leurs locaux.

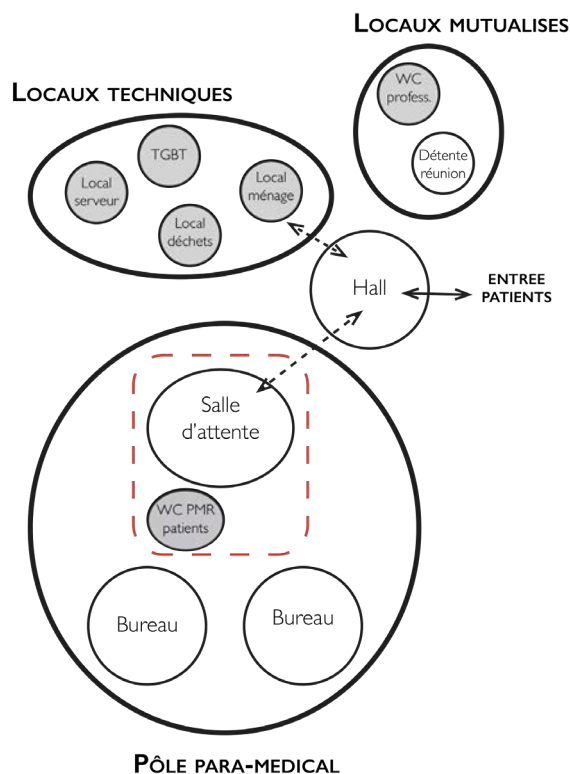
Désormais, les élus souhaitent engager des travaux pour créer un cabinet paramédical dans ce bâtiment communal, adossé à la mairie, afin de garantir l'accessibilité aux soins des habitants et d'élaborer un projet de santé cohérent à l'échelle communale. La commune a sollicité le CAUE17 pour vérifier la faisabilité architecturale de ce projet de cabinet paramédical avec deux scénarii d'aménagement à étudier : aménager l'étage ou le RdC du bâtiment, en confortant l'agence postale dans celui-ci à son emplacement actuel.

### L'accompagnement

**Temps 1** - Rencontre avec les élus et l'agent postal pour prendre connaissance des besoins et des enjeux, et visite du bâtiment.

**Temps 2** - Vérification de la faisabilité sur site, en présence des élus et d'une infirmière du groupement, des premières hypothèses d'aménagement au regard des contraintes imposées par le bâtiment.

**Temps 3** - Présentation de l'étude finalisée aux élus et conseils sur site pour l'aménagement de l'espace public devant le bâtiment (stationnement, végétalisation, accessibilité, circulation).



Cette étude, dans son contenu, est construite pour aider la commune à appréhender le projet dans sa globalité et à prendre une décision éclairée :

- L'état des lieux du bâtiment et les contextes
- Les enjeux « qu'est ce qu'un projet de qualité au service de la santé »

Comme tout équipement recevant du public, un cabinet paramédical est soumis à un certain nombre d'obligations techniques générales (accessibilité, stationnements, sécurité, maîtrise énergétique...) mais aussi de recommandations propres aux pratiques professionnelles de santé (confort visuel, ventilation, confidentialité...). Participant également à l'image de la ville, sa qualité architecturale doit répondre à ces impératifs de fonctionnement tout en offrant une réponse pertinente quant à son insertion urbaine en cœur de bourg.

#### - Le pré-programme

La commune, en tant que maître d'ouvrage, doit répondre à la fois aux besoins des usagers mais aussi des professionnels de soins. Le pré-programme définissant chaque espace a été écrit à partir des surfaces types pour un cabinet paramédical regroupant deux infirmières et un professionnel paramédical.

#### - Les hypothèses d'aménagement

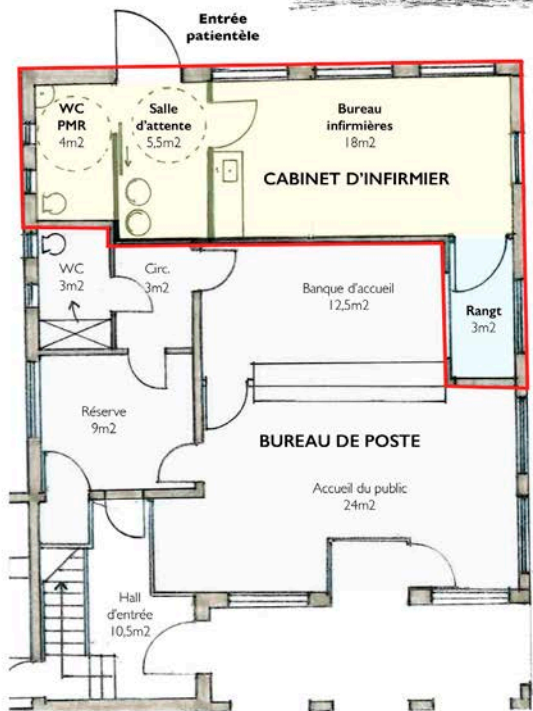
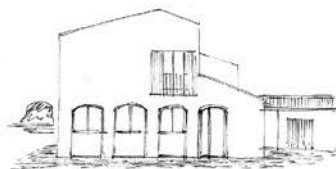
A partir de ce pré-programme, des hypothèses d'aménagement pour vérifier la faisabilité du projet dans ce bâtiment ont été élaborées. L'équipement doit aussi pouvoir évoluer dans le temps car les praticiens peuvent changer et ne pas avoir les mêmes exigences. L'aménagement du rez-de-chaussée a été pensé dans ce sens avec des travaux pouvant être réalisés en 2 phases, avec l'agence postale dans son emprise actuelle et dans une emprise réduite. Et, à l'étage aussi, avec un aménagement pouvant accueillir un cabinet paramédical ou médical.

- Les suites à donner et comment organiser une consultation de maîtrise d'œuvre

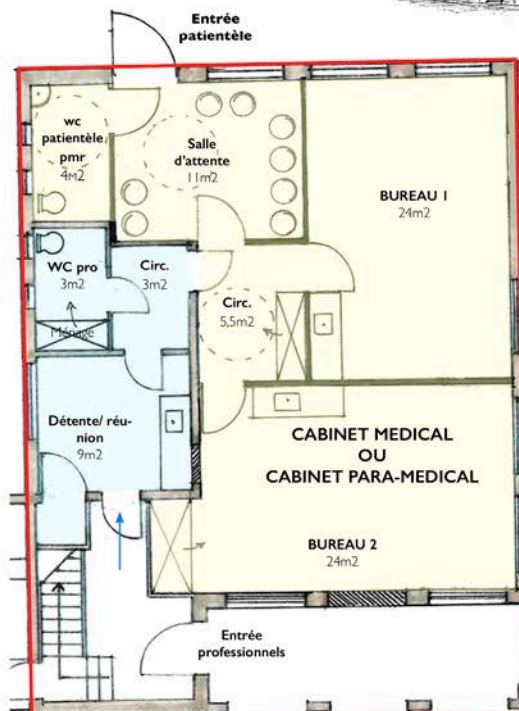
## La suite

Aujourd'hui, la commune s'appuie sur cette étude pour attirer des professionnels de santé. Sur nos conseils, elle devrait aussi se rapprocher de la SEMDAS, dans le cadre de ces Missions d'Assistance aux Communes, pour vérifier désormais la faisabilité technique et financière des différentes hypothèses d'aménagement.

**ETAPE 1 DES TRAVAUX :**  
Confortement du bureau de poste dans sa configuration existante  
Aménagement d'un cabinet infirmier  
(Surface utile : 30,5m<sup>2</sup>)



**ETAPE 2 DES TRAVAUX :**  
Aménagement sur l'ensemble du Rdc d'un cabinet para-médical ou médical par un recloisonnement du plateau «bureau»  
(Surface utile : 83,5m<sup>2</sup>)



# → Commune de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

## Recycler du foncier en centre-bourg

### La commande

La commune de Bourcefranc-le-Chapus a missionné le CAUE17 pour interroger la mutation d'une parcelle en centre-bourg. Friche délaissée depuis une dizaine d'années, la parcelle accueillait un supermarché et une station-service et est positionnée en secteur Ua du Plan Local d'Urbanisme. Un aménageur s'est rapproché de la commune afin de proposer un projet de logements.

Le secteur est bordé de tissus d'habitation de bourg ancien, d'extension de tissu urbain et à proximité directe des équipements du centre-bourg (mairie et salle de spectacle notamment).

La commune s'interroge sur la densité, les hauteurs et la forme architecturale.



### • Enjeux urbains



#### Connexion voirie ?

Permettrait de réduire la largeur de la voie (sens unique) et l'imperméabilisation des sols



Connexion piétonne : en limite parcellaire, en cœur d'îlot ?



Des hauteurs de bâtis sur rue en cohérence avec le contexte



Des hauteurs de bâtis en limite ne dépassant pas le bâti voisin



Des espaces libres de constructions en cohérence avec les jardins voisins pouvant accueillir des jardins privés / collectifs



Plusieurs espaces végétalisés partagés en cœur d'îlot autour desquels peut s'organiser l'implantation des constructions



Maintenir des percées visuelles vers le cœur d'îlot Pour éviter un front bâti linéaire



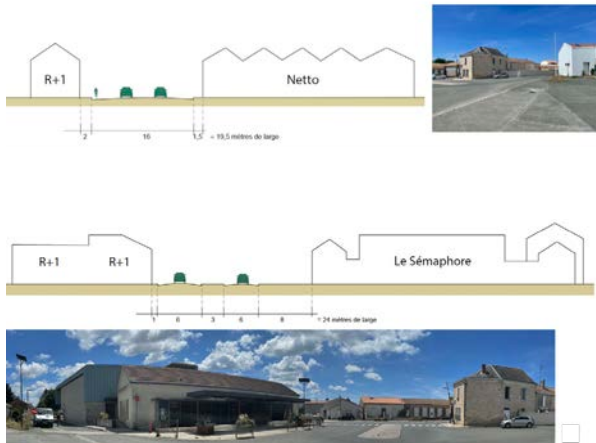


## L'accompagnement

Le CAUE a proposé une réunion de travail avec les élus pour définir les enjeux urbains de cette parcelle et orienter des pistes de projet.

Les enjeux qui émergent de cette analyse :

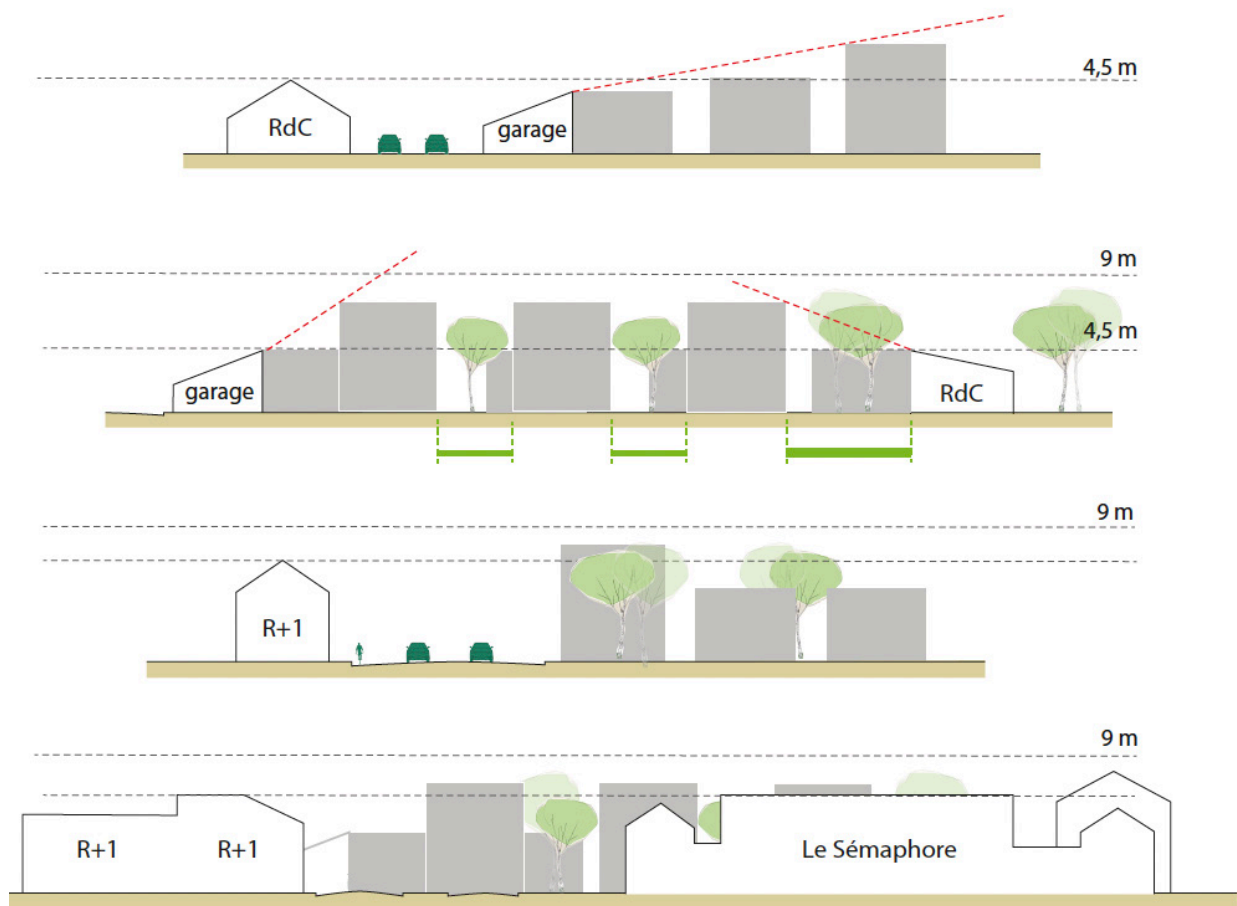
- Une densité en cohérence avec la densité des tissus alentours
- Une forme architecturale et des hauteurs de bâti en cohérence avec les maisons voisines même si le règlement permet des hauteurs importantes
- Proposer un cœur d'îlot apaisé et végétalisé
- Mutualiser les stationnements
- Conserver une traversée de l'îlot piétonne
- Maintenir des percées visuelles vers le cœur d'îlot arboré depuis le domaine public



## La suite

Les élus se sont positionnés sur la densité et la forme urbaine attendue pour le secteur.

Ils ont poursuivi le travail de dialogue avec l'aménageur sans associer le CAUE. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le futur projet auprès des habitants.

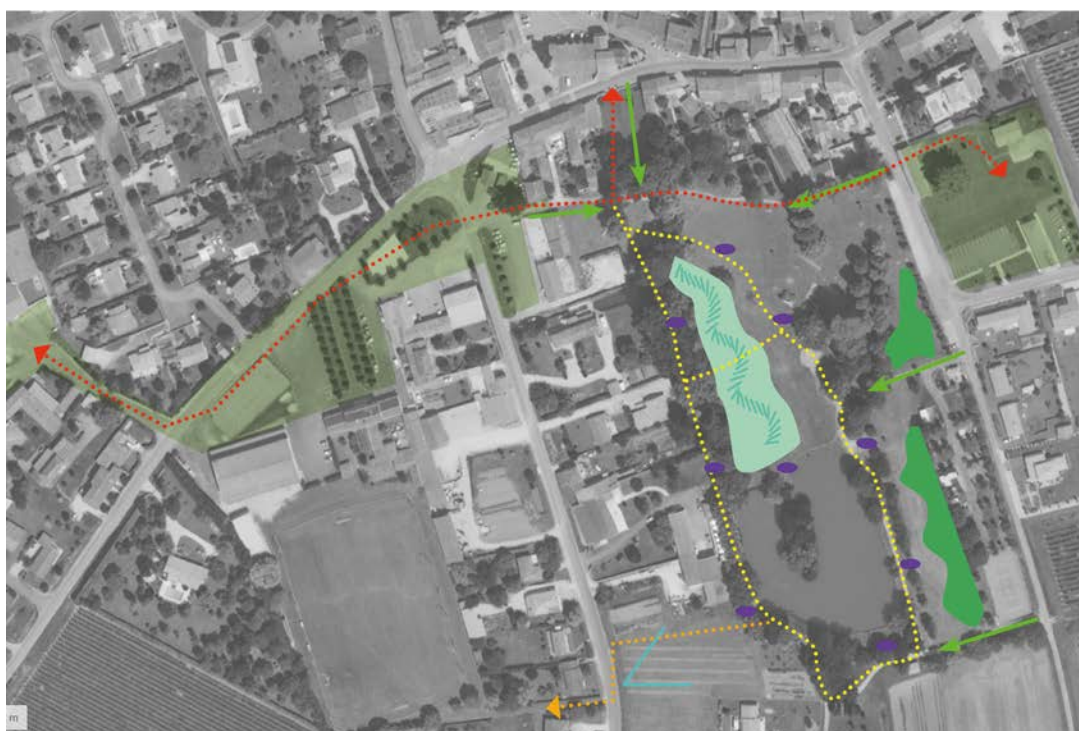
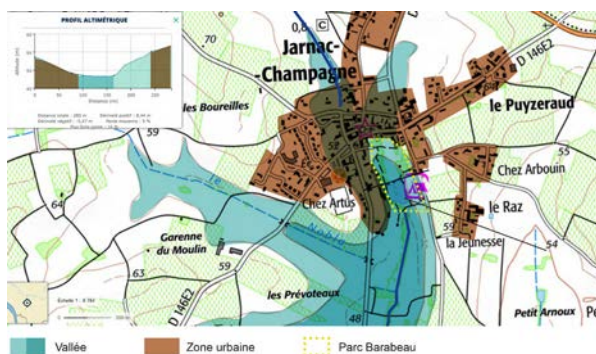
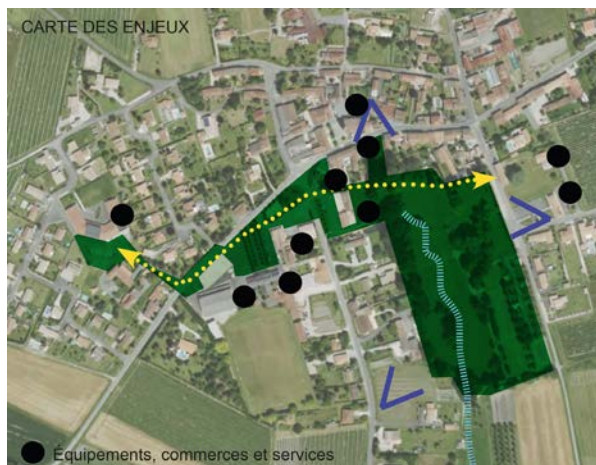


# → Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

## Mise en valeur d'un fond de vallée

### La commande

La commune de Jarnac-Champagne, ayant été confrontée à des problématiques d'écoulement de ses eaux pluviales, a entrepris la réalisation d'un bassin de délestage au cœur du parc Barabeau, entité paysagère structurante et attractive du village. La commune souhaitait être accompagnée par le CAUE afin de réfléchir sur l'aménagement des abords de cet ouvrage ainsi que son intégration à l'échelle du Parc, afin que les habitants et usagers s'approprient à nouveau cette zone suite aux travaux.



- Cheminements doux structurants entre les pôles de vie
- Accès piéton secondaire entre stade et parc
- Boucle de balade au sein du parc (donner à voir le fil de l'eau)
- Qualification des entrées du parc
- Création d'un espace naturel dédié à la biodiversité - Mise valeur du bassin de délestage par le végétal à l'échelle du parc sur une emprise élargie : plantation de massifs bas et gestion différenciée (zone de prairie)
- Mise en valeur du fil de l'eau : le voir, le suggérer, le traverser
- Assouplir les franges par le végétal (abords de la rue et du camping) et diversification des strates végétales (arbres, fruitiers, arbustes, etc.) afin de créer des espaces de biodiversité
- Créer des espaces de pause / contemplation et/ou balises (mobilier, panneaux pédagogiques etc)
- Préserver la perspective sud sur le parc
- Renforcer l'axe Est/Ouest en requalifiant les espaces publics, en renforçant la trame verte et cheminements doux (parcours continue et sécurisé), diminuer la place de la voiture

## L'accompagnement

Le travail du CAUE 17 a permis d'élargir le propos et d'analyser la place du parc, l'ossature qu'il constitue au sein du village et de comprendre le maillon qu'il représente à travers les enjeux suivants : connexions au tissu urbain existant, valorisation du patrimoine bâti et naturel, déplacements doux, trame végétale / espaces verts, usages.

Suite au diagnostic, l'étude a mis en avant les enjeux suivants :

- Relier les pôles de vie de la commune entre eux en transitant par le parc. Étendre un fil vert à travers le village connectant le pôle santé/ le Parc /les commerces / la Mairie /l'école en requalifiant certains espaces publics sur un axe Est – Ouest (continuité piétonne et trame verte à étendre).
- Créer des connexions entre les chemins existants du parc ou du tissu urbain, afin de fluidifier les déplacements doux, de créer des boucles et proposer un sentier de balade et de découverte du patrimoine bâti et naturel.
- Mettre en valeur le fond de vallée comme élément structurant et identitaire du village, le fil bleu de la commune, à travers l'aménagement des abords du bassin de délestage et de l'étang de pêche.
- Proposer de nouveaux usages afin de conforter l'attractivité du parc (espace de contemplation, de balade, mobilier de pause, sentier ludique et pédagogique).

Des pistes d'aménagements ont ensuite été formulées plus précisément sur le parc :

- Mise en valeur du bassin de délestage et berges de l'étang : plantations basses et fleuries adaptées au milieu humide, création de traversée (passerelle bois) et ponton.

- Mise en place d'une boucle de balade, sentier de découverte (petit patrimoine, biodiversité etc.) en fond de vallée.
- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts du parc afin de favoriser la biodiversité.
- Implantation de nouveaux mobiliers offrant des espaces de pause et de contemplation (bancs et banquette).
- Requalification de l'entrée du parc par des plantations.

## La suite

Dans un premier temps, la commune a mis en place au printemps 2023 une gestion raisonnée de son parc à travers une alternance d'espaces tondus et de zones laissées en prairie. Cette démarche permet de mettre en valeur les abords du bassin de délestage. Un retour de la biodiversité est observé et les sentiers créés sont empruntés de manière ludique par les enfants. Le projet d'aménagement de nouveaux cheminements et de petites structures type platelage bois, bancs, devrait suivre son cours.



# → Commune de LA RONDE

## Aménagement de la place de la mairie

### La commande

La commune de la Ronde a récemment réalisé des travaux sur les bâtiments communaux de la place: les anciennes halles accueillent aujourd'hui la mairie et l'agence postale, et l'ancienne mairie est réaménagée en bâtiment de commerces et services.

La commune souhaite aujourd'hui finaliser ces réhabilitations en réaménageant la place de la mairie. Elle a donc fait appel au CAUE 17 pour l'aider dans sa réflexion.

### L'accompagnement

Suite à un premier rendez-vous sur site et recueil des besoins, le CAUE 17 a réalisé un diagnostic comprenant plusieurs volets :

- une recontextualisation de la place à l'échelle du bourg, sa place centrale et les liens avec les autres places du village
- un état des lieux historique pour comprendre l'évolution de la place
- un état des lieux spatial, avec analyse du bâti et du paysage
- un état des lieux du fonctionnement actuel de la place et de ses usages
- un état des lieux des matériaux et mobiliers urbains

Ces éléments de diagnostic ont permis d'élaborer une synthèse des pistes et orientations à suivre pour le projet, comme par exemple :

- pour l'espace et le paysage : la définition d'un périmètre de réflexion englobant les voies, les quereux alentours, jusqu'aux pieds des façades des maisons; l'attention à porter sur la désimperméabilisation des espaces et une mise en valeur du végétal existant ; la mise en scène des équipements récents pour amener une compréhension intuitive des lieux
- pour les usages : l'affirmation des usages existants ; la réflexion autour de la modularité des usages ; une limitation de la place de la voiture pour l'accueil d'autres usages ; l'accueil d'autres mobilités ( piétons, vélos...)



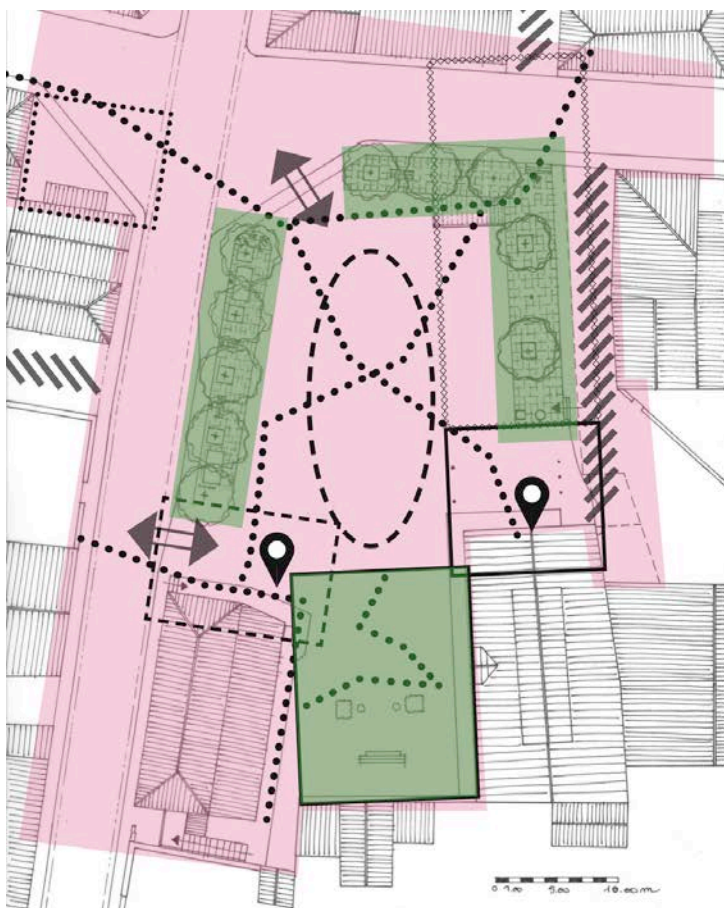
- pour les matériaux et le mobilier, la limitation du vocabulaire et le choix de la sobriété et de l'harmonie ;
- sans oublier la participation habitante et citoyenne.

Ces orientations ont été illustrées par des scénarios d'aménagement afin de mieux expliciter les idées et pour aider les élus à se positionner et à s'emparer du sujet.

## La suite

L'étude du CAUE 17 a permis de lancer une consultation auprès de paysagistes concepteurs, afin de réaliser l'opération.

Dans un souci de continuité de l'accompagnement du CAUE 17, un rendez-vous de transmission a été organisé entre élus, CAUE 17 et le paysagiste concepteur retenu pour repréciser le cadre des missions confiées.



# → Commune de LE-GRAND-VILLAGE-PLAGE

## Requalifier les espaces publics avec les habitants

### La commande

La commune a missionné le CAUE 17 pour requalifier les espaces publics du hameau de Le-Grand-Village-Plage. Ce quartier historique de la commune, est organisé autour de la place du Centre qui accueillait anciennement du bâti. Autrefois considéré comme une centralité, il est aujourd'hui principalement utilisé comme lieu de stationnement par les riverains. La municipalité souhaite retrouver des espaces publics de qualité, favorables à une vie de village, au lien social entre les usagers et laissant place aux déplacements doux et au piéton.

La commune de Grand-Village-Plage accueille également la Maison éco-paysanne de l'Île d'Oléron. Cet espace muséal développe et décrit les formes architecturales et urbaines traditionnelles de l'habitat et aborde la dimension durable du bâti. En collaboration avec la Maison éco-paysanne, il nous a semblé intéressant d'organiser un événement commun lors des Journées Européennes du Patrimoine en s'adressant aux habitants pour leur permettre d'appréhender les différents enjeux d'aménagement.

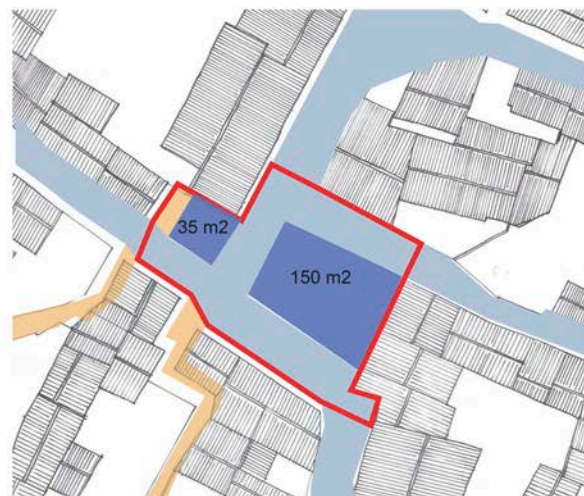


photo aérienne 2018.  
Source : <https://carto.marennes-oleron.com/>





### Imperméabilisation des sols / Création d'îlot de chaleur

Un espace peu défini et contraint :

- Marquage au sol des 10 places de stationnement.
- Pas d'aménagement dédié aux piétons.
- 270 m<sup>2</sup> de la place du centre a été imperméabilisée entre 1948 et aujourd'hui.



### OCCUPATION DE L'ESPACE PLACE DU CENTRE DE NOS JOURS

-  Superficie de la place du centre : 560 m<sup>2</sup>
-  Circulations routières principalement (cohabitation informelle avec les usages piétons)
-  Stationnement 185 m<sup>2</sup> (à l'usage, 12 places occupées au maximum de l'occupation)
-  Circulation piétonne identifiée 16 m<sup>2</sup> (trottoirs ou venelles)

## L'accompagnement

Le CAUE a souhaité travailler avec les habitants de la commune à travers une journée de concertation.

L'atelier, qui s'est tenu dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, s'est déroulé en trois temps :

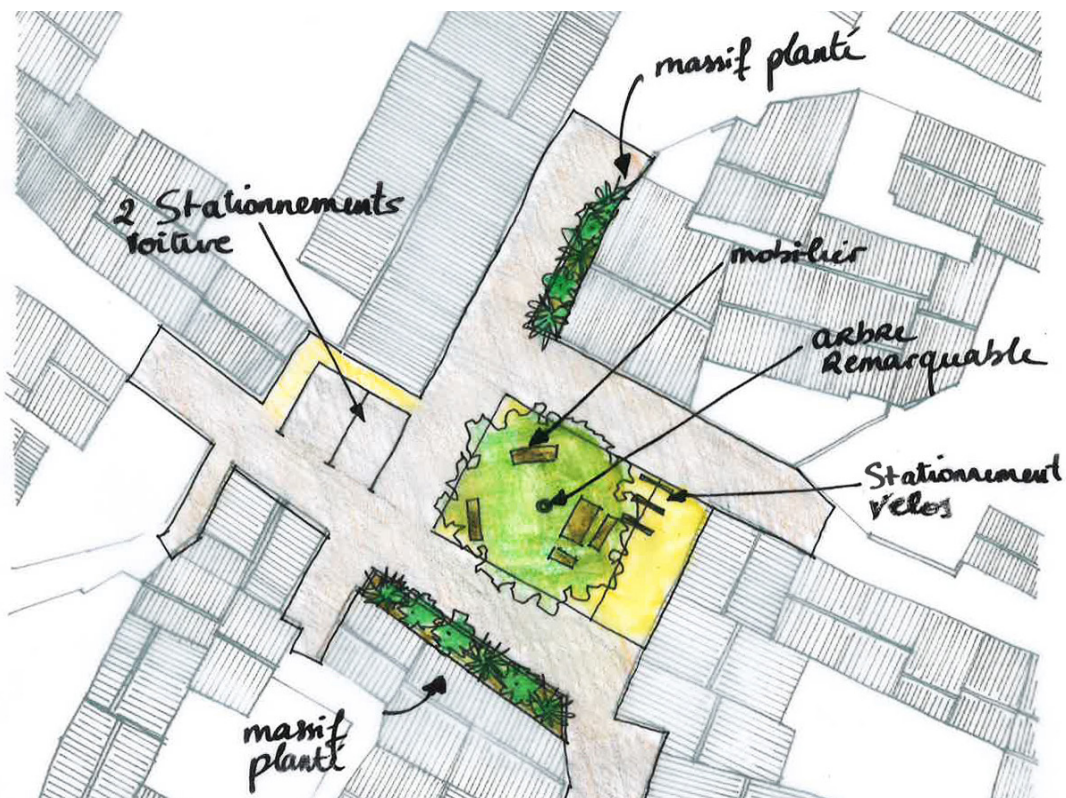
- 1 - une balade qui raconte l'évolution des rues de Grand-Village-Plage
- 2 - une réflexion collective sur les besoins actuels de ces espaces communs
- 3 - la mise en place grandeur nature du projet rêvé de la Place du centre à l'aide de différents supports fournis : pavés, végétaux, gazon, mobilier à échelle 1.

L'objectif était de tester grandeur nature un projet de végétalisation et d'aménagement d'une place du village au regard des enjeux d'aménagement soulevés lors de la balade. Les participants ont pu ainsi redonner vie à cet espace urbain en proposant une alternative apaisée à un espace essentiellement occupé par la voiture.

Suite à cette journée de sensibilisation, le CAUE 17 a cartographié les hypothèses mises en œuvre par les deux groupes d'habitants, et sera une base de réflexion pour les élus.

## La suite

Le CAUE 17 poursuit en 2023 son travail sur la requalification des espaces publics de Grand-Village-Plage à travers une étude plus approfondie. Cette analyse propose un diagnostic paysager et urbain et définit des enjeux et des pistes d'aménagement pour alimenter un cahier des charges avant consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.



# → Autres études

## RIVEDOUX-PLAGE

Réhabilitation de la salle des fêtes et  
restructuration des locaux de l'accueil de loisirs

## CHAMPAGNE

PLU - PPA - les enjeux du projet

## SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE

Fleurissement de la commune et gestion raisonnée  
du cimetière

## ANNEPONT

Création d'une halte jacquère et d'un atelier  
communal

## SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE

Aménagement du cimetière

## LE THOU

Végétalisation de la commune

## GÉMOZAC

Création d'un cabinet dentaire

## NIEUL-LE-VIROUIL

Création de cours Oasis

## FONTCOUVERTE

Restauration du lavoir, Chez Thoreau

## FORGES

Acquisition d'une maison pour création d'une  
bibliothèque

## NACHAMPS

Aménagement d'un nouveau quartier au centre du  
bourg et équipements

## COULONGES

Extension d'un local de stockage

## CHARRON

Création d'un pôle médical

## VANZAC

Aménagement du bourg, place de l'église et école

## SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE

Réhabilitation d'un logement communal

## THAIRÉ

Extension bibliothèque

## SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE

Aménagement d'un espace public le long de la  
Charente

## LES GONDS

Aménagement de gîtes dans deux maisons  
propriétés communales

## SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

Présentation de l'action pédagogique de la Vallée  
du Bramerit ; Visite avec élus le 2 mars 2022

## LONGÈVES

Aménagement de la salle des fêtes et de la place

## CHADENAC

Réhabilitation d'un logement communal

## LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ

Création d'une maison médicale

## SAINT-SATURNIN-DU-BOIS

Petit patrimoine communal

## ÉCHILLAIS

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction  
d'un plateau actif (salle multi sports)

## BOURGNEUF

Concours de maîtrise d'œuvre : construction d'une  
nouvelle école

## SAINTE-MARIE-DE-RÉ

Aménagement paysager rue de l'Oisière

## BOUTENAC-TOUVENT

Aménagement d'un espace public en centre-bourg  
(place et jardin)

## CERCOUX

Verdissement d'un mur en centre-bourg et  
aménagement de l'étang

## SAINT-PALAIS-SUR-MER

Comité de pilotage GIP "Aménagement durable  
des stations balnéaires"

## LES MATHES

Comité de pilotage GIP "Aménagement durable  
des stations balnéaires"

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN

### ATLANTIQUE - CARA

Sensibilisation sur l'architecture contemporaine à  
l'intention des instructeurs

## NEULLAC

Aménagement des espaces publics en centre-  
bourg

## CHAMOUILAC

Conseils sur intervention église non classée

## GÉMOZAC

Faisabilité pour une Maison des Assistantes  
Maternelles

## BRIZAMBOURG

Étude préalable à la restructuration des  
équipements liés à l'école

## BURIE

Restructuration des écoles et centre périscolaire

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT

### OCÉAN - CARO

Opération Grand Site : groupes de projets, visites

## FOURAS

Conseils sur la construction de logements collectifs

## PÉRIGNY

Conseils sur l'aménagement des terrasses des  
commerces

## SAINT-COUTANT-LE-GRAND

Aménagement d'une zone AU en lotissement  
communal

## CHERBONNIÈRES

Déplacement de l'Agence postale

## COURPIGNAC

Réflexions sur le réaménagement de bâtiments  
communaux en coeur de bourg

## SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

Rénovation du baptistère

## JONZAC

Jury de concours : construction d'un centre de  
secours

## SAINT-PIERRE-D'OLÉRON

Jury de concours : construction d'un centre de  
secours et d'incendie - 8 mars 2022

## ROYAN

Jury de concours : construction du centre  
technique municipal

## SÉMUSSAC

Extension et rénovation de la mairie

## ÉCHILLAIS

Construction de sanitaires à l'école maternelle

## MARANS

Aménagement de la place Ernest Cognacq et de la  
place de l'église

## MURON

Restructuration de l'école maternelle et du centre  
de loisirs

## LA VALLÉE

Faisabilité pour reconversion de l'ancienne épicerie

## PORT-DES-BARQUES

Requalification de la pointe de Port-des-Barques

## LA JARRIE

Conseil sur le projet d'extension du restaurant  
Hysope (propriété communale)

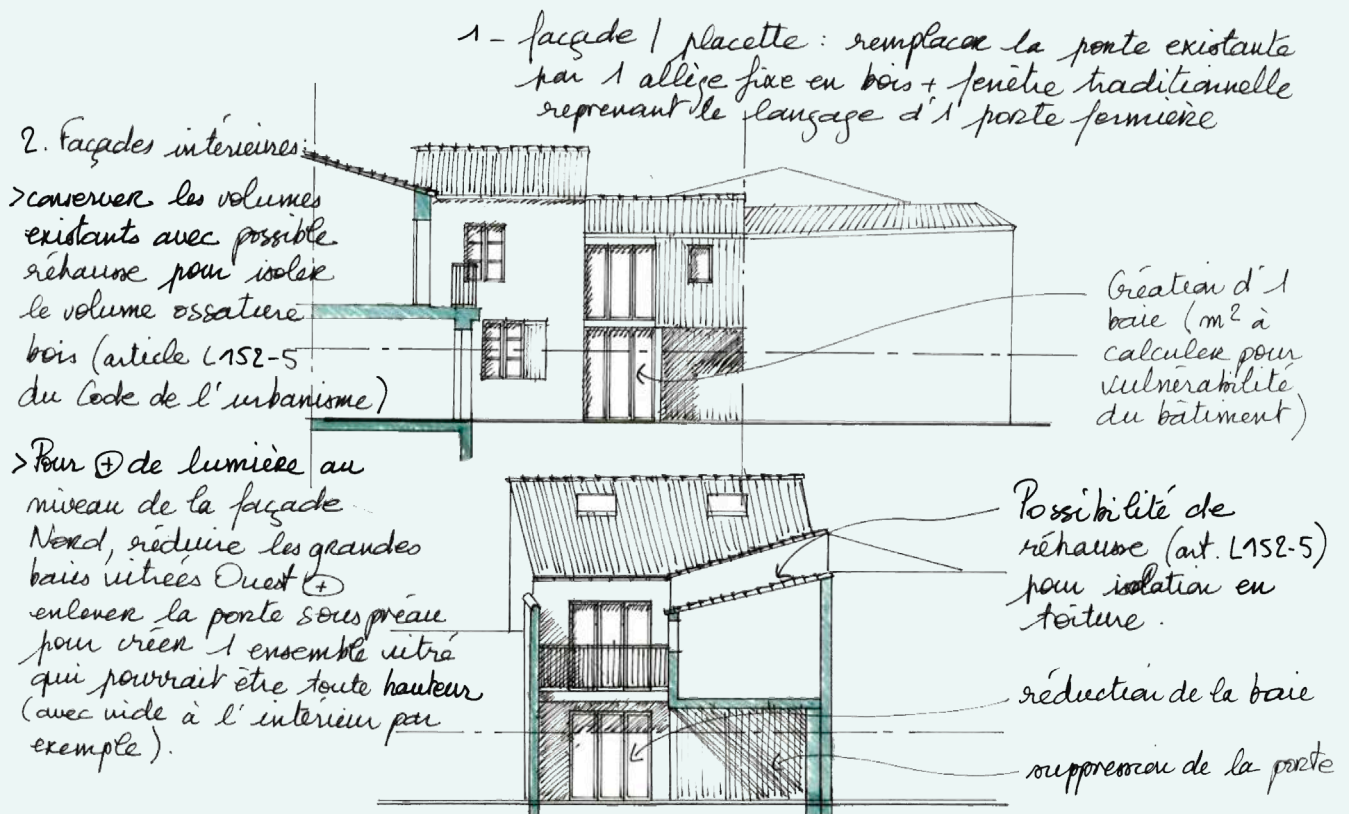
## ILE D'AIX

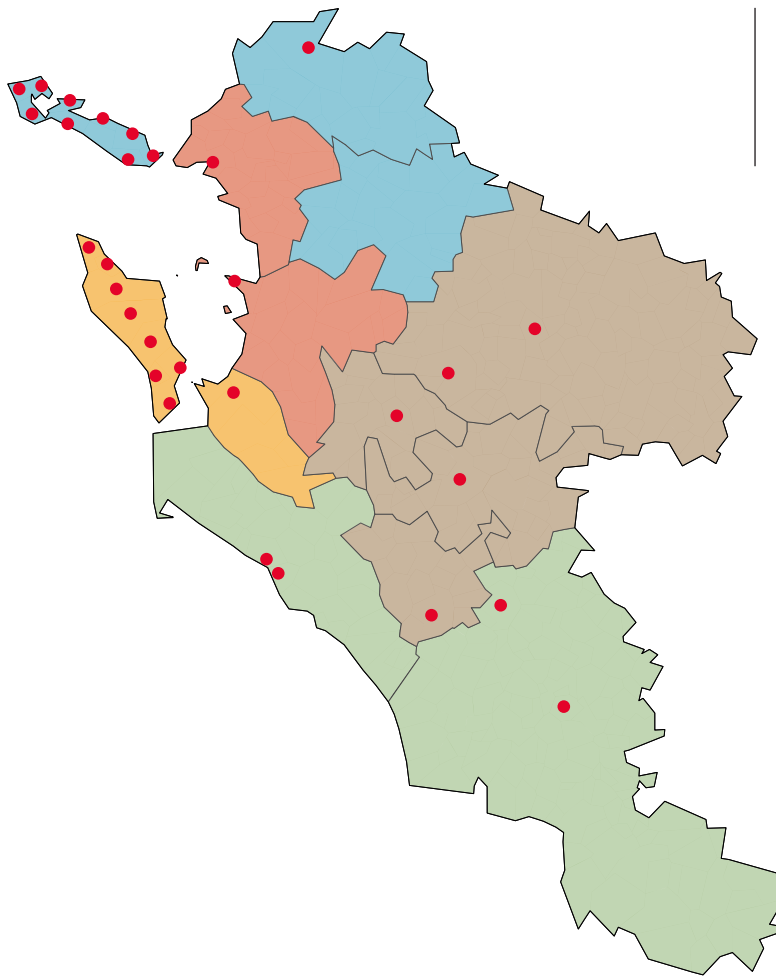
Étude de programmation : création d'une gare  
maritime



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT Océan - CARO Grand Site - Natura 2000. Accompagnement sur des projets de carrelés privés	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE Étude de faisabilité zone des Varennes	ROYAN - Office du tourisme communautaire Comité technique "Plan patrimoine"
PÉRIGNY Conseils pour la construction d'une maison individuelle rue du Canton (propriété communale)	BUSSAC-SUR-CHARENTE Faisabilité foncière pour desserte de logements locaux	FONTCOUVERTE Projets d'équipements communaux
PISANY Jury de concours pour le groupe scolaire	ROMEGOUX Réhabilitation de l'école	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES (Conseil de Développement) Accompagnement citoyens dans le cadre du PLUI de la CDA de Saintes
RÉTAUD Aménagement d'une zone AU	ROMEGOUX Aide réglementaire sur lotissement communal	CONSEIL DÉPARTEMENTAL Première Rencontre des Acteurs du Paysage - Intervention Magali VINCENT
PUYROLLAND Aménagement d'un cimetière	SAINT-PORCHAIRE Fermeture d'anciens box du marché couvert	BALLON Création d'un nouveau quartier d'habitat
VILLARS-EN-PONS Transformation d'un bâtiment en atelier communal	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE Lotissement communal	SURGÈRES Avenir du cinéma Le Palace
SURGÈRES Végétalisation et désimperméabilisation de la cour de deux écoles élémentaires	TERNANT Lotissement et plaine de sports	CDA LA ROCHELLE - CDC AUNIS SUD - CDC AUNIS ATLANTIQUE Atelier de co-conception programmatique d'un lieu de vie à Marans
SAINT-GEORGES-D'OLERON Château Fournier : fiche de visite du 20 juin 2022	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT Océan Jury de concours : Clos Lapérouse	CDC AUNIS ATLANTIQUE Programme d'actions de prévention des inondations du Nord Aunis
LA JARNE Jury de concours : construction d'un pôle Écoles-Enfance-Jeunesse	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Fiche de visite de l'église paroissiale	BRESDON Aménagement d'une Maison des Assistantes Maternelles
VÉNÉRAND Lotissement communal	CHAMPAGNOLLES Aménagement d'une aire de jeux	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE Revitalisation des centres bourgs
BRIVES-SUR-CHARENTE Création d'un commerce multi-services et d'une guinguette en bord de Charente	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques	SURGÈRES Aménagement du Pôle Gare de Surgères
SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE Étude préalable à l'aménagement d'un nouveau quartier en zone AU	COUX Problématique de l'extension urbaine en entrée de bourg	SAINT-MÉDARD-D'AUNIS Agrandissement de la mairie
PARC NATUREL DU MARAIS POITEVIN Fiches conseil : pour la qualité des clôtures	MONTILS Végétalisation du cimetière	MORTAGNE-SUR-GIRONDE Réhabilitation de l'ancien cinéma en salle culturelle
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE Atelier Habiter demain en Aunis Atlantique (16 septembre 2022)	SAINT-LOUP-DE-SAINTONGE Restauration de l'église (couverture)	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN Aménagement des abords de la mairie
NUAILLÉ-SUR-BOUTONNE Aménagement d'un jardin public (aire de loisirs - abords de la mairie)	SAINT-GEORGES-D'OLERON Végétalisation du cimetière	PUYROLLAND Aménagement des abords de la mairie
BORDS Réhabilitation d'un ensemble immobilier	TONNAY-BOUTONNE Aménagement des abords de la Boutonne	TERNANT Équipement communal : salle associative, épicerie solidaire...
LA COUARDE-SUR-MER Aménagement global de l'axe commercial du mail	LA ROCHELLE UNIVERSITÉ Jury de concours construction de locaux pour Campusinnov	VILLENEUVE-LA-COMTESSE Pré programme pour l'aménagement d'un pôle santé dans l'ancienne école
SAINTE-SOULLE Création d'une place commerciale suite à l'acquisition d'un ensemble de bâtiments	LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ Construction d'une salle municipale associative	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX Construction de la Maison du Parc
	VILLIERS-COUTURE Agrandissement et rénovation de la mairie	
	CERCOUX Traverse de bourg (avec la DI)	

# Le conseil aux particuliers





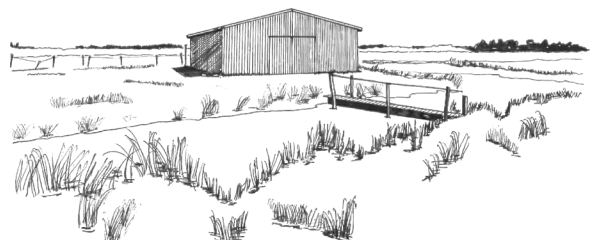
→ Permanences  
et commissions  
d'urbanisme

## Le conseil aux particuliers, ADN des CAUE

Il est traditionnellement assuré sous  
forme de permanences depuis la  
création du CAUE.

Les conseils concernent :

- Le choix du terrain et prise en compte du contexte
- L'aide à la réflexion sur une implantation judicieuse de la future construction par rapport à son orientation, son contexte bâti et/ou paysager
- L'adaptation de l'organisation de l'espace en fonction des besoins
- Le choix de matériaux pérennes (si possible biosourcés et locaux) et de solutions techniques adaptées au projet
- L'encouragement à l'amélioration de l'usage de l'habitat et de son économie
- La prise en compte de toutes les contraintes afin de faciliter le passage en CDNPS lorsque le projet se trouve en site classé / en espace protégé
- L'orientation vers des professionnels qualifiés / les services de l'État concernés



# La sensibilisation

→ Événements

→ Pédagogie





## Le Mois de l'Architecture et du Cadre de vie en Charente-Maritime

Chaque année en avril le « Mois de l'architecture et du cadre de vie en Charente-Maritime » rassemble les acteurs de l'architecture, du patrimoine et du cadre de vie autour d'une opération commune de sensibilisation du grand public. Cette édition 2022, regroupant 80 événements partout en Charente-Maritime, a proposé conférences, visites guidées, expositions, projections, visites de chantier, spectacles et ateliers pédagogiques, sur des thèmes aussi variés que l'architecture contemporaine, l'histoire de l'habitat individuel, la rénovation du patrimoine, et bien d'autres.

Avril 2022



## Santé mentale et environnement

Table ronde organisée par le Conseil local en santé mentale de la Saintonge Romane.  
Intervention de Pascale Francisco.

Mardi 11 octobre 2022



## Une maison pour chacun, une ville pour tous

À Rochefort, l'exposition « Une maison pour chacun, une ville pour tous » coproduite par la DRAC Nouvelle Aquitaine, les CAUE de Charente, Charente-Maritime, des Deux Sèvres et l'ATD de la Vienne était présentée au Musée Hèbre de Saint-Clément. Dans ce cadre, une conférence-débat sur l'évolution de l'habitat individuel à Rochefort était proposée par Chantal Callais et Thierry Jeanmonod. Elle s'est prolongée d'un débat avec Pascale Francisco et Claire Peyron du CAUE 17, Thierry Lesauvage et Caroline Campodarve-Puente, élus de Rochefort, Régis Seuwin, directeur du Service Urbanisme de Rochefort.

Mercredi 6 avril à Rochefort  
30 participants

# → Faire avec

## L'urbanisme circulaire pour repenser nos territoires

### Séminaire

L'urbanisme circulaire est un modèle inspiré de l'économie circulaire qui consiste à réhabiliter et reprogrammer le bâti existant et les espaces déjà urbanisés, à en modifier l'usage, dans un souci d'économie financière et environnementale. Il a de multiples avantages, comme l'économie des sols, la revitalisation des centres-bourgs, la préservation du patrimoine, etc. Cette journée a été une opportunité pour l'ensemble des acteurs du territoire de questionner la fabrique des villes et des villages dans l'optique de créer un cadre de vie plus adapté aux enjeux du changement climatique.

Animé par Cyrille Poy, journaliste et fondateur de LesCityZens.

Intervenants :

- Chris YOUNES, philosophe
- Sylvain GRISOT, Urbaniste, fondateur de dixit.net, auteur de « Manifeste pour un urbanisme circulaire »
- Isabelle SCHALLER, Directrice-adjointe DDTM 17
- Adrien GROS, Directeur de l'aménagement urbain, Aquitanis
- Vincent AUREZ, Directeur de l'innovation et du développement durable, Novaxia
- Hélène SOULIER, Architecte Paysagiste dplg, Docteur en architecture sur le thème des friches urbaines
- Annie POINOT-RIVIERE, Maire de Bernay-Saint-Martin
- Nelly THIBAUD, Directrice Action Cœur de Ville, Architecte DPLG, Ville de Niort
- Christophe BAZILE, Maire, et Kévin BRUN, Directeur Action Cœur de Ville, Ville de Montbrison



Judi 20 octobre - Abbaye aux Dames,  
Saintes  
100 participants



# Visites



## **Chantier de la Cité de la nature et des sciences Lavoisier**

Réhabilitation avec des matériaux naturels et mettant en œuvre du réemploi, avec des objectifs forts sur les plans énergétique et thermique.  
En présence de la Ville de La Rochelle, de Denis Simonis architecte et de France Brunel, AMO Puzzle.

Mercredi 14 septembre - La Rochelle,  
Villeneuve-les-Salines  
60 participants



## **Projet de création d'un nouveau quartier en centre bourg**

Création d'un nouveau quartier dans une ancienne ferme en centre-bourg, réhabilitation de patrimoine, chauffage urbain (géothermie).  
En présence de Annie Poinot-Rivière, Maire, et de Audrey Desport, Chargée d'études Energie, Département de la Charente-Maritime et de Jocelyne Plaire, architecte conseil au CAUE 17.

Vendredi 18 novembre - Bernay-Saint-Martin  
70 participants



## **Port Boinot, transformation d'une friche industrielle**

Présentation du réaménagement d'une ancienne friche industrielle en espace paysager et réhabilitation des bâtiments.  
En présence de Nelly Thibaud, Directrice Action Cœur de Ville, et de Hervé Beaudouin architecte.

Vendredi 18 novembre - Niort  
40 participants

# Journée de rencontres sur le bâtiment durable au Parc Mysterra

Le vendredi 23 septembre dernier, le CAUE 17 a proposé une journée de rencontres consacrée au bâtiment durable au Parc Mysterra, à Montendre. Cet événement a regroupé une centaine d'élus et de professionnels, venus de Charente-Maritime essentiellement.

Avec ses 11 ha de pins et de sentiers, au bord du lac de Montendre, Mysterra est un parc de loisirs alliant nature, technologie et art dans un univers labyrinthique dessiné dans et par la forêt. En septembre 2022, une centaine d'élus et de professionnels s'y réunissaient à l'initiative du CAUE pour échanger sur les notions de frugalité et de durabilité dans la construction et l'aménagement. La maison d'accueil du parc, conçue par l'architecte Philippe Madec, est un bâtiment remarquable par sa démarche responsable et respectueuse du site. Les matériaux utilisés pour sa construction sont le pin maritime et la pierre d'avy de provenance locale. La conception bioclimatique du bâtiment repose sur une ventilation totalement naturelle. Le bâtiment traversant propose des ouvertures limitées au Nord et des protections solaires au Sud et sur le grand pignon à l'Est. Le chauffage est assuré par une chaudière bois d'approvisionnement local et le rafraîchissement s'effectue par des brasseurs d'air. Un bel exemple de mise en œuvre des principes défendus par les CAUE. Aussi « le Manifeste pour une frugalité heureuse » a-t-il servi de fil conducteur à cette journée. Initié en 2018 par Philippe Madec, Alain Bornarel et Dominique Gauzin-Müller, il rassemble aujourd'hui plus de 15 000 signataires, architectes, ingénieurs, urbanistes, étudiants...

En cette période de crises climatique, environnementale, énergétique, ce manifeste incite à plus de frugalité sous ses divers aspects : frugalité en énergie, frugalité en matière, frugalité en technicité, frugalité pour le territoire. Un usage plus prudent des ressources épuisables contribue à la préservation des diversités biologiques et culturelles.

Camille Appleton et Elsa Naulleau, du Cluster construction et aménagements durables Odéys, ont présenté à l'assistance la démarche « Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine ». Cet outil d'accompagnement des porteurs de projets permet d'évaluer les projets de construction ou réhabilitation à différentes phases d'avancement : conception ou réalisation. C'est un référentiel co-construit par les professionnels du territoire qui incite à une prise en compte croissante de ces notions de frugalité dans la construction.

Vendredi 23 septembre, Montendre  
100 participants



En présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Philippe Madec, architecte et urbaniste
- Bertrand Paulet, paysagiste
- Edith Akiki, Ingénieur, bureau d'étude Tribu

Du groupe local Frugalité heureuse en créative en Poitou-Charentes, et du Cluster construction et aménagement durable Odéys.

Les interventions de la matinée sont disponibles sur le site [www.caue17.fr](http://www.caue17.fr)



# La pédagogie

410 élèves sensibilisés



## Ateliers pédagogiques à l'école Louis Guillet à La Rochelle

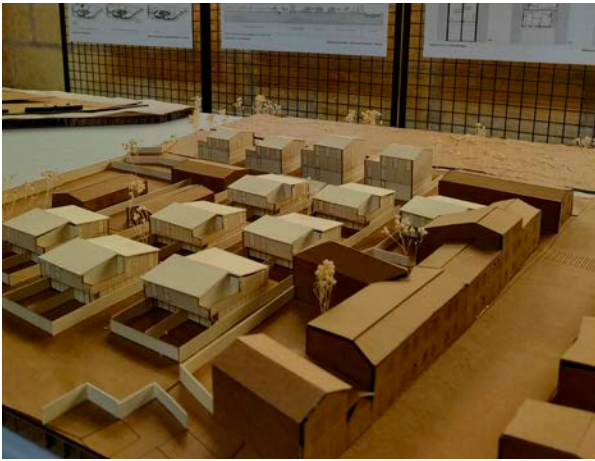
Le CAUE 17 a mené des ateliers de sensibilisation à l'architecture auprès de l'ensemble des classes de l'école Louis Guillet à Mireuil. Ces interventions ont eu lieu à la demande du service éducatif de la Ville de La Rochelle, dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturel lié à la construction des Archives Municipales, chantier situé en face de l'école. L'ensemble de l'équipe du CAUE a contribué à l'animation de ces ateliers.

12 classes du CP au CM2 (206 élèves)

## Ateliers « Nature en ville » à l'école Palissy à La Rochelle

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'importance de la nature et du végétal dans notre cadre de vie (pour se rafraîchir, se nourrir, diminuer la pollution, améliorer la biodiversité et le bien-être, etc). Ils se déroule en plusieurs temps : des échanges autour de la thématique en lien avec des illustrations, un parcours autour de l'école pour observer la nature, spontanée ou non, puis un atelier maquette pour créer une ville et la végétaliser.

2 classes de CP



## Accompagnement des étudiants à Marans

Dans le cadre de l'étude « Transformer les territoires ruraux » menée par l'ENSA - Paris La Villette et la DDTM 17, les étudiants ont élaboré sur l'année 2021-2022 un atelier sur le territoire de Marans, répondant à des objectifs académiques et de sensibilisation auprès des élus et des habitants qu'a accompagné le CAUE 17.



## Atelier de sensibilisation dans les écoles Jules Ferry et Jeanne d'Arc à Surgères

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la Ville de Surgères a sollicité le CAUE 17 pour mener des ateliers autour du patrimoine et de l'architecture de Surgères. Cela s'est traduit par une découverte du métier d'architecte et de l'architecture de Surgères, par la conception d'un projet de paysage en dessin et la réalisation de maquettes à l'aide de matériaux de récupération.

3 classes de CM1 et CM2

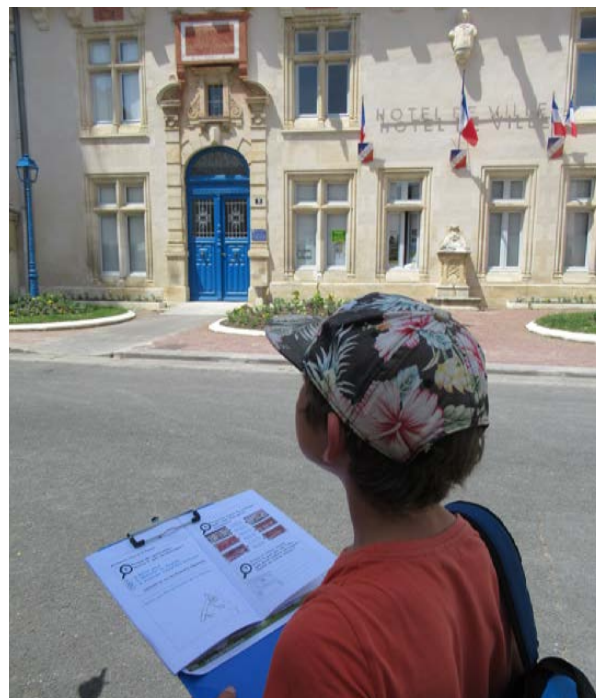
## Atelier sur la mobilité douce aux Francofolies

Pour la deuxième année consécutive, le CAUE a animé deux ateliers maquette le 14 juillet dans le village Francocéan sur la thématique "Transforme la ville avec la mobilité douce".

Comme un urbaniste, les participants ont fabriqué une ville et imaginé les futurs déplacements des habitants pour créer un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement : Vélo, trottinette, marche à pied, transports en commun...

Ateliers familles

Dans le cadre du Mois de l'architecture et du cadre de vie, le CAUE a été sollicité par la médiathèque de la Haute-Saintonge, à Jonzac, pour mener plusieurs ateliers de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine.



## Atelier «Abri et maisons du monde» à Jonzac

Autour de la thématique de l'abri, le CAUE a accompagné les enfants dans la découverte en image des maisons du monde, puis dans un temps plus créatif en dessin et en maquettes pour appréhender la notion d'architecture et de construction.

Avec l'Institut Médico-Éducatif de Jonzac  
8 enfants de 9 à 13 ans en situation de handicap

## Atelier « Jeu de pistes » à Jonzac

Ce jeu de piste imaginé par l'équipe du CAUE a conduit les enfants dans la découverte de l'architecture de Jonzac au fil du temps, de la préhistoire à aujourd'hui.

Avec un centre de loisirs  
12 enfants de 6 à 12 ans

# La communication et la documentation



## Le site Internet

[www.caue17.fr](http://www.caue17.fr)

12 734 visiteurs en 2022

1 197 visiteurs par mois en moyenne

+ 22 % par rapport à 2021



## Les réseaux sociaux



1 471 abonnés Instagram



875 abonnés Facebook



432 abonnés LinkedIn



292 abonnés Twitter

## Les ressources en ligne



54 vidéos en ligne



24 publications en téléchargement

## 17 abonnements



à des revues couvrant les domaines de l'architecture, de l'aménagement, du paysage et de l'environnement

## Près de 1 200 publications



Le centre de documentation du CAUE 17 est accessible à toutes et tous sur rendez-vous.

# Revue de presse

(non exhaustive)

## LE GRAND-VILLAGE-PLAGE

### Le patrimoine rural mis en lumière

La commune a, pour la première fois, mis en lumière son patrimoine rural à l'occasion des Journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre. Les habitants sédentaires et semi-sédentaires ont ainsi pu participer à un atelier autour des enduits à la chaux avec le concours de Stéphane Montagne ainsi qu'à un atelier de végétalisation du domaine public avec l'appui du CAUE17, en présence de Pascale Francisco, architecte des Bâtiments de France, d'Isabelle Lébre, architecte DPLG, et d'une paysagiste.



De belles animations patrimoniales ont attiré le public.

éco-paysanne. Cette animation a été enrichie par la participation de la Fondation du patrimoine qui se tient prête à accompagner la commune dans sa démarche et celle de la Maison éco-paysanne au cœur de la pédagogie autour de l'architecture rurale.

Cette très belle journée ensoleillée, riche d'enseignements, a été conclue par un moment de convivialité en musique, entre tous les participants en présence du maire et de ses adjoints.

Stéphanie Gollard

### Maquettes

Les enfants ont pu participer à un évènement sur les bâtiments de leur village au travers d'un atelier de maquettes animé par Lucie Walls, conservatrice de la Maison

## 20 LA ROCHELLE, AUNIS, RÉ

### LA ROCHELLE

# Le chantier de l'école Lavoisier cumule les bons points

Le projet « ambitieux » et « exemplaire » attire des professionnels pour ses innovations. Même s'il a déjà pris du retard

Frédéric Zabatta

f.zabatta@caue17.fr

« On parle de ce projet jusqu'à Anglet », Christophe Philippouneau, directeur général de la plateforme technologique du bâtiment durable de Lagard (Tipec), ne tarit pas d'éloges sur le chantier de construction de l'école Lavoisier, à La Rochelle.

Un projet « ambitieux » au point que le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17) a organisé une visite des travaux en cours, mercredi 14 septembre.

Architectes, agents territoriaux, élus et particuliers de tout le département sont venus découvrir et apprendre, dans ce qui sera une « cité des sciences et de la nature », « l'emblème du XXI<sup>e</sup> [programme de renouvellement urbain] de Villeneuve-les-Salines pour attirer de nouvelles familles ».

Une salle « plurivalente » « Ce chantier est exemplaire à plusieurs niveaux, explique Pascale Francisco, directrice du CAUE 17. Le remplissage de l'existant, on conserve des parties de l'ancien bâtiment ; le réemploi des matériaux, des dispositifs structurels à l'intérieur, comme les blocs sanitaires qui sont stockés durant le gros œuvre ; le travail sur l'isolation, thermique et phonique ; les aménagements extérieurs, avec la perméabilisation du sol ; et enfin, la volonté d'inclure cet équipe-



La visite de la délégation du CAUE17 sur le chantier de la future « cité des sciences et de la nature », à Villeneuve-les-Salines.

ment dans le quartier, l'édifice, qui accueillera l'école Lavoisier et le centre de loisirs, s'étalera sur 4 600 mètres carrés, dans un espace de 10 000 m<sup>2</sup>. Les deux bâtiments conservés - une plus-value économique de près d'1,5 M€, représentent sur 300 pieux dans cette zone de marais.

L'un d'eux abritera quatre classes en maternelle, à en élémentaire, deux salles Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), une classe Uls (unité localisée pour l'inclusion scolaire), une salle allophone pour les enfants venant d'arriver en France, ainsi qu'un auditorium, une salle de peinture, un atelier bricolage, etc.

« C'est dans cet esprit qu'un prototype de façade à bardage bois et métallique est exposé sur le site, pour être visible des habitants. L'adaptation est permanente sur ce chantier : de 15 millions d'euros pleins d'innovations (ventilation naturelle, isolation en paille, matériaux biosourcés) et de belles intentions, ce qui n'est pas sans conséquence. La difficulté de trouver des entreprises à boucler le calendrier, sans parler de la crise des « matériaux ». Trouver des conteneurs pour le stockage, par exemple, s'est révélé un casse-tête. Par chance, le groupe hospitalier en vendait... L'école sera donc livrée, au mois de novembre 2023, mais enseignants et élèves emménageront dans les nouveaux locaux, équipés d'un mobilier neuf, en février 2024.



Pascale Francisco, directrice du CAUE 17.

« Ce chantier est exemplaire à plusieurs niveaux, explique Pascale Francisco, directrice du CAUE 17. Le remplissage de l'existant, on conserve des parties de l'ancien bâtiment ; le réemploi des matériaux, des dispositifs structurels à l'intérieur, comme les blocs sanitaires qui sont stockés durant le gros œuvre ; le travail sur l'isolation, thermique et phonique ; les aménagements extérieurs, avec la perméabilisation du sol ; et enfin, la volonté d'inclure cet équipe-

ment dans le quartier, l'édifice, qui accueillera l'école Lavoisier et le centre de loisirs, s'étalera sur 4 600 mètres carrés, dans un espace de 10 000 m<sup>2</sup>. Les deux bâtiments conservés - une plus-value économique de près d'1,5 M€, représentent sur 300 pieux dans cette zone de marais.

L'autre bâtiment sera réservé au centre de loisirs, à l'école, et au foyer de jeunesse à une « salle plurivalente » (le redoutable de la salle polyvalente) équipée de vestiaires et de douches. Car la « cité scolaire », que sera entourée d'un promontoire donnant sur le marais, de cabanes dans les arbres et d'une « mare pédagogique », sera ouverte au

# Architecture et urbanisme : un bon conseil vaut mieux qu'un mauvais projet

Au travers de permanences gratuites, les architectes du CAUE livrent de précieux conseils sur les projets immobiliers ou d'aménagement des particuliers et leur intégration dans l'environnement.



L'architecte-associé Marie-Laure Bellicaud assure des permanences par mail et Haute-Saintonge, le mercredi matin. © G.E.

Des gens souhaitent acquiescer un terrain pour y implanter un mobil-home. En ont-ils le droit et de quelle manière installer au mieux leur habitation ? Le propriétaire d'un garage souhaite le transformer en habitation et créer une terrasse en toiture ? Comment s'y prendre pour ne pas voir son projet retoqué ?

Tels étaient les problèmes concrets soumis à Marie-Laure Bellicaud en ce 13 avril au matin. Deux rendez-vous par mois, l'architecte conseil du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Charente-Maritime, basé à La Rochelle, tient des permanences en Haute-Saintonge, alternativement à Pons et à Jonzac.

La mission de cet organisme créé en 1989 et financé par le département, c'est le conseil et la sensibilisation auprès des élus et des partici-

culiers. Changement de façade, de clôture, intégration architecturale d'un projet dans son environnement, son rapport au paysage, choix d'une forme, d'un matériau plutôt qu'un autre. En somme, tout ce qui est lié à l'urbanisme et à la construction ou à la compréhension d'un document d'urbanisme tel qu'un PLU (Plan local d'urbanisme).

« Un regard critique dans le bon sens du terme »

« On apporte un regard critique dans le bon sens du terme, résume Marie-Laure Bellicaud. La plupart du temps, ils ne sont aux premiers de leur projet. On les sensibilise à la qualité architecturale et paysagère, tout le monde n'a pas une culture de l'architecture. Parfois, nous visitons dans de belles choses et on ne s'en rend plus compte. » Le représentant du CAUE joue également un rôle

d'orientation vers les acteurs concernés (ADIL pour les questions juridiques, acteurs de la rénovation énergétique...).

Ce qu'il ne fait pas en revanche, c'est dessiner un projet à déposer en mairie, en concurrence avec le travail d'un architecte rémunéré. Il peut éventuellement y jeter un œil ou réaliser un croquis pour appuyer une explication.

En Haute-Saintonge, Marie-Laure Bellicaud assure environ une centaine de permanences par an, à raison de quatre personnes rencontrées en moyenne par matinée. Les gens prennent rendez-vous de leur propre initiative ou bien sur les recommandations de services instructeurs ou encore d'un artisan.

« Assez bien connu des élus mais moins familier auprès des particuliers, ce service peut permettre de gagner du temps et bonifier un pro-

jet. Il est gratuit et anonyme, aucune raison de s'en priver. »

Gaël Réaux

Au titre de missions du CAUE figure également la sensibilisation auprès du grand public. Ainsi dans le cadre du mois de l'architecture, plusieurs manifestations ont été organisées dans le département. En Haute-Saintonge, ça se passe à la médiathèque de Jonzac (jeu de piste autour de la maquette du château) et à la Maison du kaolin à Montendre (visite commentée).

Je t. Il est gratuit et anonyme, aucune raison de s'en priver. ■

Gaël Réaux

Contact : 05 48 31 71 90 contact@caue17.fr

### MUSÉE HÈBRE

# De l'avenir de la maison individuelle en ville

Jusqu'au 14 mai, le musée Hèbre présente une exposition qui est la synthèse d'un livre d'architectes-chercheurs « une maison pour chacun, une ville pour tous »

Katherine Charoy

k.charoy@sudouest.fr

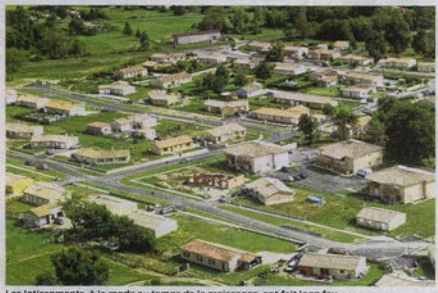
Installer son nid douillet dans une maison individuelle et défendre l'environnement, deux se battre contre l'artificialisation des sols entre autres : est-ce compatible ? L'exposition présentée au musée Hèbre depuis quelques jours et jusqu'au 14 mai apporte des éléments à ce qui pourrait apparaître comme la quadrature du cercle.

### 70 ans d'histoire

Critique par Le Figaro, les CAUE 79, 16, 17 et AID Vendée, il s'agit d'une synthèse du livre « Une maison pour tous », signé Chantal Calais et Thierry Jeanmonod, architectes et enseignants-chercheurs à l'école d'architecture de Bordeaux. L'ouvrage retrace l'histoire des maisons individuelles dans la Région depuis 1953.

« Il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous, le libre choix de son habitat. »

position démontre qu'il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous le libre choix de son habitat, tout en respectant l'environnement et le vivre-ensemble. Même si ce n'est pas une généralité, il



Les lotissements, à la mode au temps de la croissance, ont fait long feu.

« Il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous, le libre choix de son habitat. »

« Il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous, le libre choix de son habitat. »

« Il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous, le libre choix de son habitat. »

« Il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous, le libre choix de son habitat. »

« Il est possible de construire de façon compacte, en laissant à tous, le libre choix de son habitat. »

### MONTENDRE

# Des rencontres sur le bâtiment durable au parc Mysterra

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Charente-Maritime a réuni une centaine de personnes pour des rencontres sur le bâtiment durable, vendredi 23 septembre. Pour cette première édition, le choix de Montendre s'est imposé pour la découverte du bâtiment et du parc réalisés par l'architecte Philippe Madec et le paysagiste Bertrand Paulot.

Les invités, des élus, des professionnels, architectes, techniciens de collectivité et de bureaux d'études ont assisté à des conférences le matin et à la visite du parc Mysterra l'après-midi. Ils ont été accueillis par le maire de Montendre, Patrick Girardeau, la nouvelle directrice du CAUE 17, Pascale Francisco, et la présidente de la structure Dominique Rabelle, vice-présidente du Département en charge du logement et de l'action sociale.

Patrick Girardeau a évoqué la genèse de la création de Mysterra. Un projet initié en 2012 par l'ancien maire Bernard Lalande soutenu par le président de la Communauté de communes de Haute-Saintonge Claude Belot. Il a fait l'objet d'un concours d'architectes avec comme fil rouge le respect de la faune et la flore. Le permis de construire a été délivré en 2016 et le parc a ouvert en 2018.

Intervenants nombreux  
Camille Appleton et Elsa Nau-



Le rôle du CAUE 17 selon sa présidente : « conseiller, former, informer et sensibiliser ».

bourg que dans les métropoles. CAUE 17 est un organisme qui organise régulièrement ce type de rencontres ou des séminaires. Il est investi d'une mission de service public et a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Les conseils sont destinés aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers ou aux collectivités territoriales.

« Un regard critique dans le bon sens du terme, résume Marie-Laure Bellicaud. La plupart du temps, ils ne sont aux premiers de leur projet. On les sensibilise à la qualité architecturale et paysagère, tout le monde n'a pas une culture de l'architecture. Parfois, nous visitons dans de belles choses et on ne s'en rend plus compte. » Le représentant du CAUE joue également un rôle

## Acteurs du Mois de l'architecture

Au titre de missions du CAUE figure également la sensibilisation auprès du grand public. Ainsi dans le cadre du mois de l'architecture, plusieurs manifestations ont été organisées dans le département. En Haute-Saintonge, ça se passe à la médiathèque de Jonzac (jeu de piste autour de la maquette du château) et à la Maison du kaolin à Montendre (visite commentée).

Je t. Il est gratuit et anonyme, aucune raison de s'en priver. ■

Gaël Réaux

Contact : 05 48 31 71 90 contact@caue17.fr



